



Contrat de ville du Grand Verdun

(Version cadre)



2015-2020

en partenariat avec :



Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble des participants qui ont œuvré à l'élaboration du contrat de ville. Fruit d'une démarche partenariale, ce document a la volonté de prendre en compte l'ensemble des approches, afin que chacun trouve sa place dans sa mise en œuvre.

Cette version cadre doit aujourd'hui se décliner en actions pour un engagement collégial dans la réduction des écarts de développement connus par les territoires prioritaires et des inégalités dont sont victimes leurs habitants.

Le Président du Grand Verdun
Maire de Verdun
Samuel HAZARD

Sommaire

Préambule.....	4
Diagnostic de l'agglomération.....	6
Diagnostic des quartiers prioritaires.....	15
Diagnostic du quartier « Planchettes ».....	17
Diagnostic du quartier « Centre Verdun Cité Verte ».....	19
Analyse comparée des quartiers prioritaires.....	21
Evaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.....	25
Enjeux du Contrat de Ville.....	28
Orientations stratégiques.....	31
Axes transversaux.....	32
Arbre à objectifs inter-quartiers.....	34
Arbre à objectifs du quartier « Planchettes ».....	35
Arbre à objectifs du quartier « Centre Verdun Cité Verte ».....	36
Modalités de mise en œuvre	37
Gouvernance.....	39
Signatures.....	41
Annexes.....	45

Préambule

Historique de la Politique de la ville à Verdun

Le territoire de Verdun est inscrit depuis 1994 dans une démarche contractuelle visant à réduire les inégalités entre les quartiers de la ville. Signés dès 1994, plusieurs outils partenariaux ont reconnu plusieurs territoires comme ayant des difficultés, nominativement les quartiers des Planchettes et celui de la Cité Verte classés dès 1996 en zone urbaine sensible et en zone de re-dynamisation urbaine. Par la suite, le quartier Anthouard Pré-l'évêque est également reconnu comme prioritaire. Une opération de rénovation urbaine est née en 2007 afin d'engager les transformations physiques de ces territoires urbains.

Evolution de la politique de la ville à Verdun

La loi du 21 février 2014 portant programmation pour la ville et la cohésion urbaine engage la politique de la ville dans une profonde réforme nécessaire afin de rendre plus efficiente une politique qui connaissait des difficultés dans sa mise en œuvre.

Convaincu de l'intérêt pour le territoire de soutenir des quartiers et leur population afin qu'ils retrouvent leur place au sein de l'agglomération, les élus et les représentants locaux de l'Etat ont défendu la création de quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Face aux difficultés sociales, économiques et urbaines que connaissaient certains quartiers, une proposition de zonage a été faite. Celle-ci a été amendée afin que des zones en marginalisation notamment sur la Ville Haute puissent intégrer la géographie prioritaire. Ainsi, deux quartiers ont été retenus : le quartier des Planchettes et le Centre Verdun Cité Verte.

L'Agglomération du Grand Verdun constituée au 1^{er} janvier 2015 permet d'inscrire la nouvelle politique de la ville au titre de sa compétence obligatoire dans un projet de territoire visant un développement uniforme et à faire jouer la péréquation spatiale.

Mise en œuvre du Contrat de la ville de Verdun

La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans la construction du contrat de ville. Le choix a été fait de le réaliser en interne en recrutant notamment un chargé de mission.

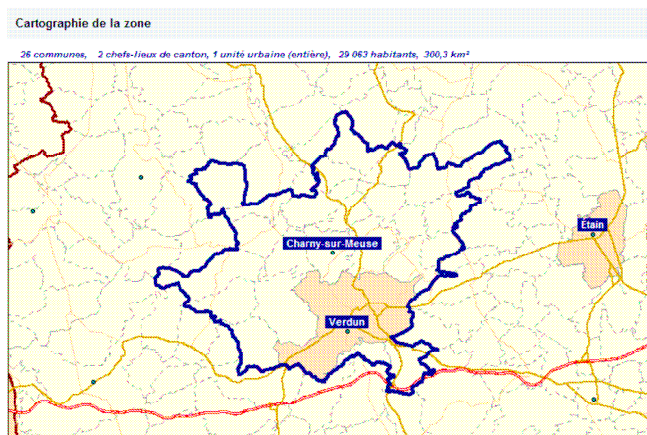
Ainsi, il a été réalisé sur la fin d'année 2014 et début 2015, un diagnostic partenarial tant quantitatif que qualitatif construit en prenant appui sur les partenaires de terrain au cours de « groupes quartier ».

Au vu de ce diagnostic, il a été organisé des rencontres par quartier et par pilier afin de définir de façon commune les orientations et axes stratégiques nécessaires pour résorber les inégalités existantes dans les territoires prioritaires de la ville de Verdun.

A partir de ces axes et orientations stratégiques, un plan d'actions pluriannuelles co-construit et visant en priorité à la mobilisation de tous les acteurs et politiques publiques sur ces territoires a été décliné. Ce plan sera complété si nécessaire par des actions spécifiques visant à résoudre des difficultés connues uniquement par ces territoires.

Diagnostic de l'Agglomération du Grand Verdun

Créée au 1^{er} janvier 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun se situe au Nord du département de la Meuse. Elle regroupe la commune de Belleray, la Communauté de communes de Charny sur Meuse et la Communauté de communes de Verdun.



Proche de la frontière avec le Luxembourg et la Belgique, le territoire verdunois occupe une position centrale dans la future Région Alsace/Lorraine/Champagne-Ardennes.



L'Agglomération de Verdun est construite autour de la ville centre : sous-préfecture de la Meuse et ville la plus peuplée de ce département rural.

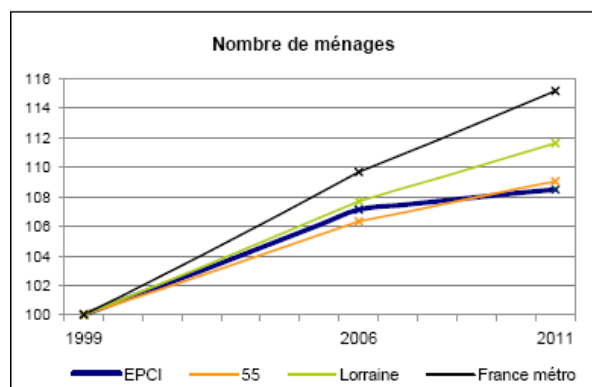
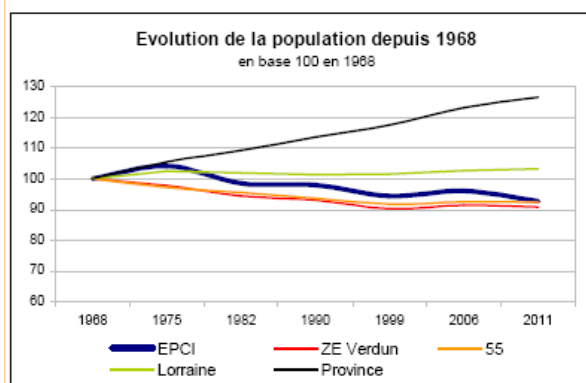


1 - Un territoire en recherche d'attractivité

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun connaît de profondes modifications dans sa composition. L'Agglomération du Grand Verdun a été constituée pour remédier à une perte de son attractivité qui conduit à une perte de la population, mais également à un vieillissement de sa population.

- Démographie en baisse

La population est en baisse constante depuis 1975 et atteint 29 063 habitants en 2010.



- Un territoire en concurrence

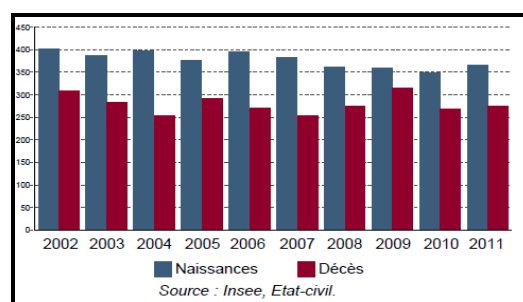
Le Grand Verdun est confronté à l'attractivité notamment économique de certains territoires proches. Ces territoires captent les populations du fait de leur proximité notamment avec le Luxembourg et par conséquent de l'activité transfrontalière qu'il génère.

La concurrence est également due au fait que les bassins d'emplois s'élargissent autour des grandes métropoles lorraines au détriment des autres territoires. En effet, le sillon lorrain concentre plus de 50% des emplois en Lorraine.

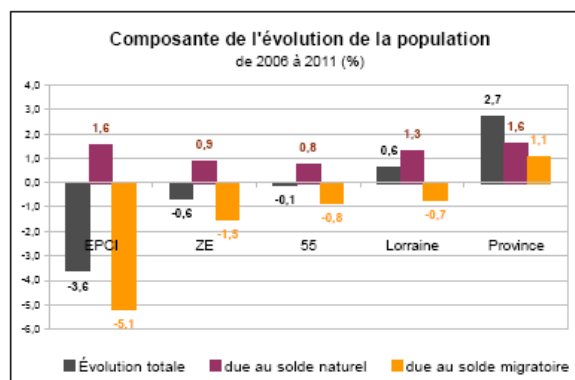
Par conséquent, cette perte démographique s'est faite au profit des communes périphériques, notamment sur la frange Nord Est du département de la Meuse. Ainsi, entre 1999 et 2010, la population du territoire accuse une baisse de 0.1% alors que dans le même temps la population meusienne augmente de 0.1%.

- Une baisse de population ralentie par le solde naturel.

La baisse de la population est due à un solde migratoire négatif partiellement compensé par un solde naturel positif mais qui est en diminution constante depuis 1968.



Le nombre de naissances se maintient depuis 2002 à un niveau supérieur à celui des décès. Ce phénomène permet au territoire de ne pas se désertifier..



2. Un territoire dont la structure de la population évolue

Le territoire du Grand Verdun connaît également une évolution dans la structure de sa population avec un vieillissement global et un changement dans la composition des ménages

- Vieillesse de la population

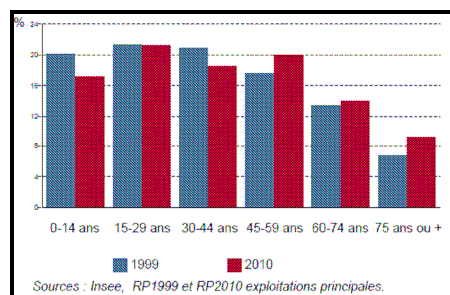
Comme au niveau national, le territoire du Grand Verdun est également marqué par un phénomène de vieillissement de la population. En effet, l'allongement de la durée de la vie, mais également l'absence d'arrivée de nouvelle population active, et d'une fuite de population conduit notre territoire à connaître une plus forte proportion de personnes de plus de 75 ans. Ceci correspond aux tendances nationales. L'évolution de cette population est à prendre en compte au vu de la projection (+ 40.9% de plus de 80 ans sur le territoire du Pays de Verdun).

Il faut souligner que le territoire du Grand Verdun contrairement au bassin d'emploi ou de la région Lorraine connaît une plus forte proportion de 15-29 ans (+ 2,1 point) et une plus faible représentation des 30-44 ans. (- 1.3 points). De plus, le territoire a connu une plus forte baisse de la population des 30- 44 ans que des 15- 29 ans. Ces chiffres laissent supposer une fuite de la tranche 30-44 ans vers d'autres territoires.

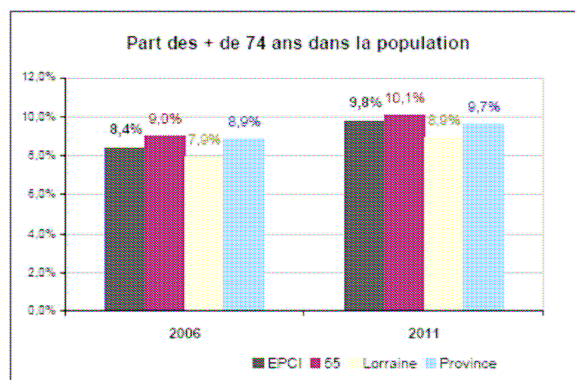
- Evolution de la composition des ménages

La composition des ménages a également évolué avec une augmentation sur la zone urbaine des ménages sans enfant. Phénomène souvent corollaire avec un vieillissement de la population. Toutefois, il y a une forte disparité entre les deux anciennes communautés de communes mais aussi sur la zone plus urbaine où les couples sans enfant représentent près de la moitié des familles, alors que sur la zone plus rurale, elle ne représente que 28%. Ainsi, le territoire de l'agglomération, en particulier le secteur urbain, est composé de ménages de plus en plus petits.

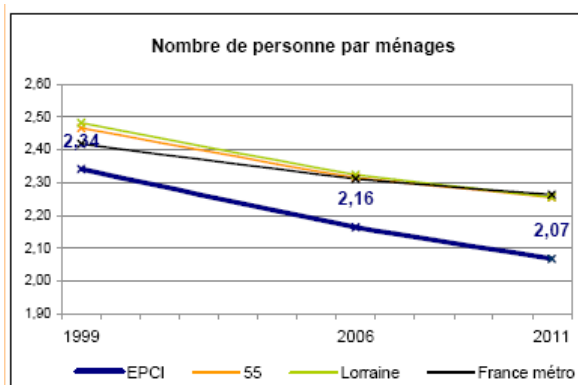
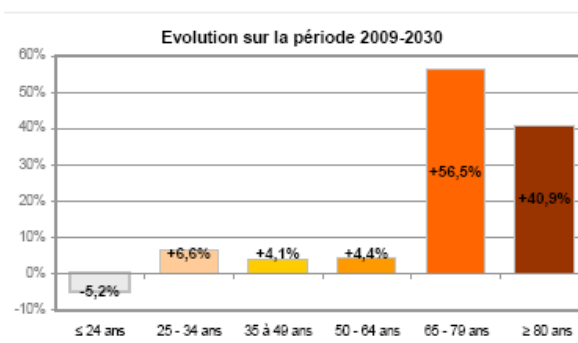
Evolution de la population par tranche d'âges



Analyse comparée des + de 74 ans



Projection de l'évolution de la population sur le territoire du Pays de Verdun



3. Un habitat de moins en moins adapté

La structure de l'habitat et des logements ne correspond plus aux besoins et aux attentes du territoire de l'agglomération. En effet, les logements sont globalement trop grands et de mauvaise qualité.

- Besoin de logements plus petits en locatif

Nous constatons une hausse continue du nombre de résidences principales due essentiellement au desserrement des ménages. Le desserrement des ménages (Diminution de la taille moyenne des ménages due aux séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental, vieillissement de la population) conduit à une augmentation du nombre des ménages et à un accroissement des besoins en logements.

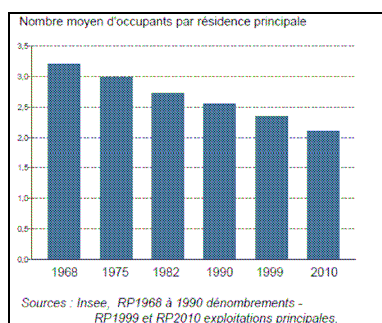
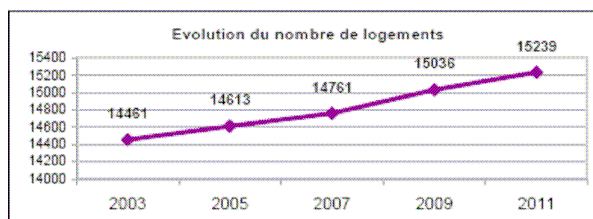
Sur l'agglomération, on constate une majorité de grands logements contrastant avec le desserrement des ménages. Les grands logements représentent près de 40% des logements alors que les familles nombreuses ne représentent que 2% des ménages. Inversement 50% des ménages sont sans enfant alors que les logements de 1 ou 2 pièces représentent moins de 20 % des logements.

On peut également noter que sur le territoire, il y a une forte demande en location notamment sur la zone urbaine . En effet, la part des propriétaires occupants sur le territoire est de 48.9% en 2010 soit bien en-deçà de la Meuse (66.1%) et du niveau national (57,5%).

Ce besoin en terme de logement locatif est également apprécié au vu du taux de logements vacants dans le parc locatif social qui est très faible (4,6%) source dreal lorrain 2012

	1968	1975	1982	1990	1999	2010
Ensemble	10 408	11 434	12 401	13 086	13 608	14 660
Résidences principales	9 344	10 413	10 954	11 635	12 214	13 109
Résidences secondaires et logements occasionnels	147	186	266	363	262	168
Logements vacants	917	835	1 181	1 088	1 132	1 383

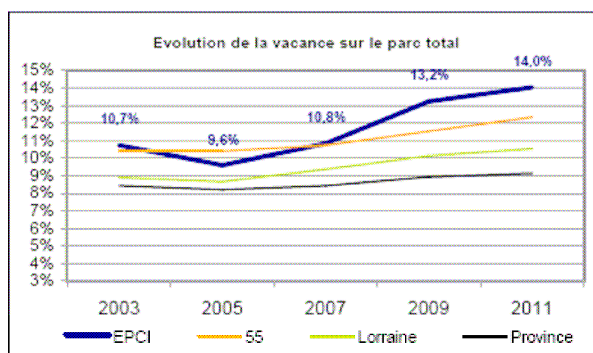
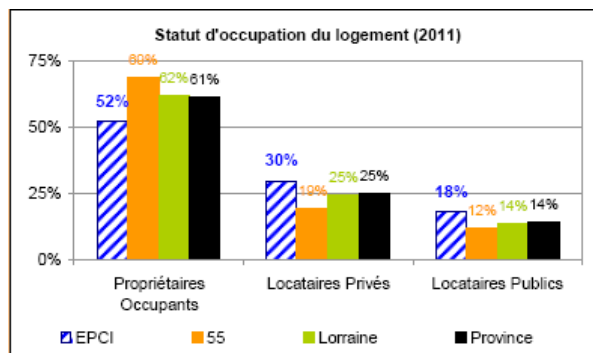
Sources : Insee, RP 1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2010 exploitations principales.



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2010 exploitations principales.

	2010	%	1999	%
Ensemble	13 109	100,0	12 214	100,0
1 pièce	690	5,3	676	5,5
2 pièces	1 545	11,8	1 313	10,7
3 pièces	2 452	18,7	2 278	18,7
4 pièces	3 404	26,0	3 503	28,7
5 pièces ou plus	5 017	38,3	4 444	36,4

Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales.



- Un fort vieillissement des logements

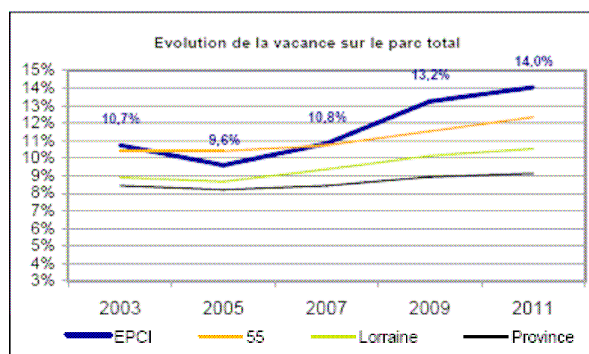
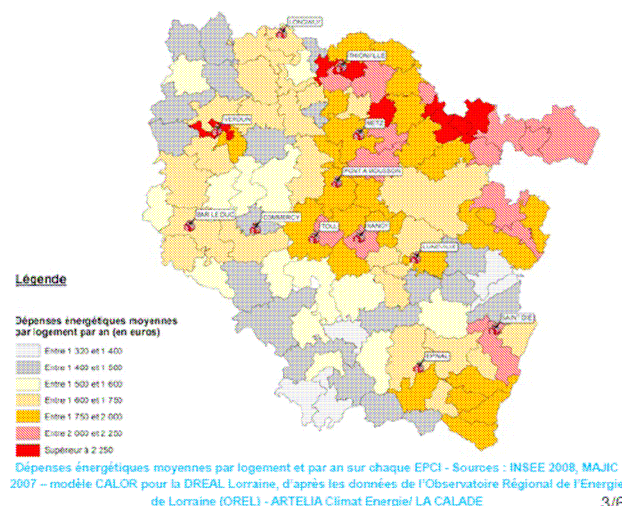
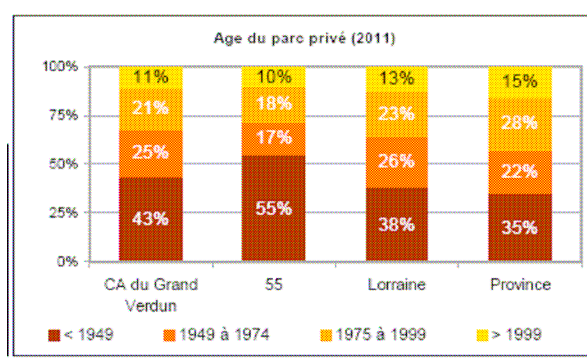
Le territoire possède un parc de logements anciens avec une majorité de logements construits avant 1975 (43,3 % du logement locatif social a été construit entre 1950 et 1969), date des premières réglementations thermiques. Ceci implique une certaine vétusté du parc immobilier.

- Des logements fortement énergivores

Ce vieillissement des logements renvoie à la qualité énergétique des bâtiments. Ce constat se fait principalement sur la zone urbaine notamment avec des logements sociaux dont la qualité énergétique est assez faible (62% du parc locatif social de Meuse est classé comme énergivore). La qualité des bâtiments engendre des difficultés sociales notamment face à des dépenses d'énergie très importantes pour notamment le territoire urbain.

- Augmentation du nombre de logements vacants sur la zone urbaine

Face à cette absence de corrélation entre l'offre et la demande tant sur la structure du logement que sur sa qualité, on constate une augmentation conséquente du nombre de logements privés vacants, essentiellement sur la commune de Verdun. Ce phénomène s'accroît notamment au regard de l'attractivité des territoires voisins.



4. Une structure d'emplois plus administratifs

Le bassin de Verdun a gagné des emplois et ce principalement dans le secteur public. Cette évolution a permis comme au niveau national une amélioration du niveau de formation.

Le territoire est marqué par une forte présence du secteur administratif (46.1%) à comparer avec la moyenne nationale qui est de 30.1%. Parallèlement, le secteur industriel et commercial est moins présent, 37.4% de commerces, transports, services divers contre 46.4% au niveau national et 9.1% en industrie contre 13.7% au niveau national.

- Evolution vers des emplois qualifiés

Le taux d'employés et de cadres et professions intellectuelles supérieures a augmenté au détriment des ouvriers et des professions intermédiaires.

La part des employés reste importante du fait de la forte proportion d'emplois publics militaires.

- Augmentation du niveau de formation

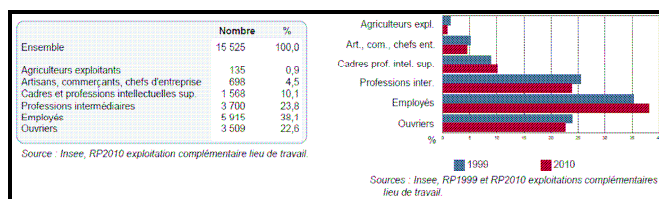
Le niveau de formation moyen s'est stabilisé entre 1999 et 2010 où le nombre de sans diplôme a diminué et où le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté. Ceci correspond à l'évolution de l'emploi sur le territoire qui demande une plus forte qualification. Contrairement au niveau régional, notre territoire (comme le bassin d'emploi) connaît une augmentation des titulaires d'un CAP ou BEP

- Un taux d'activité des femmes inférieur à la moyenne nationale

Le taux d'activité des femmes est inférieur de 13 points à celui des hommes sur le territoire de la communauté d'agglomération : 64 % des femmes de 15

	2010				1999	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	15 525	100,0	48,5	93,0	13 191	100,0
Agriculture	347	2,2	18,8	64,2	350	2,7
Industrie	1 418	9,1	23,3	94,3	1 333	10,1
Construction	733	5,1	9,4	94,1	528	4,5
Commerce, transports, services divers	5 807	37,4	50,8	89,4	5 148	39,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	7 160	46,1	57,4	98,1	5 762	43,7

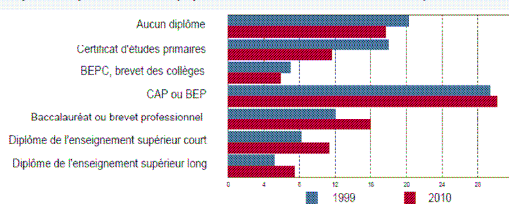
Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations complémentaires lieu de travail.



Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de travail.

Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations complémentaires lieu de travail.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales.
RP = Recensement de la population

à 64 ans sont présentes sur le marché du travail et 77% des hommes. Les femmes sont également beaucoup plus touchées par le sous-emploi : 31% des femmes salariées vivant dans la communauté d'agglomération sont en emploi à temps partiel contre 6 % des hommes.

5. Une situation sociale qui se dégrade

Le Grand Verdun connaît une progression du chômage mais surtout de fortes disparités en termes de revenu.

- Augmentation du chômage

Le taux de demandeurs d'emploi est en augmentation depuis 2010 avec une hausse de 4%. Cette dernière touche essentiellement les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans et les femmes. Il est à souligner l'amélioration entre 2010 et 2011 du chômage des jeunes. La ville centre est le territoire le plus touché par le chômage.

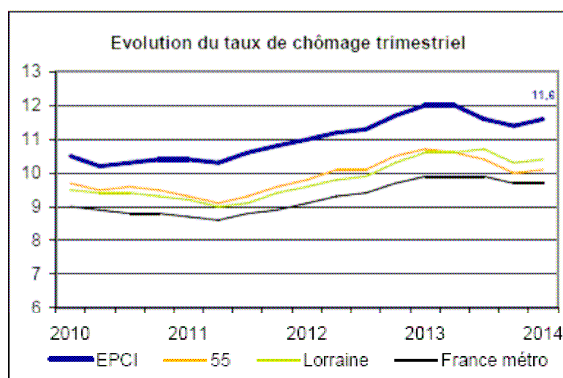
- Un territoire qui connaît des difficultés sociales

Le territoire de l'agglomération connaît une forte précarité avec une présence importante de personnes vivant avec les minima sociaux notamment le revenu de solidarité active. Le territoire d'action sociale de Verdun compte plus de 2000 bénéficiaires.

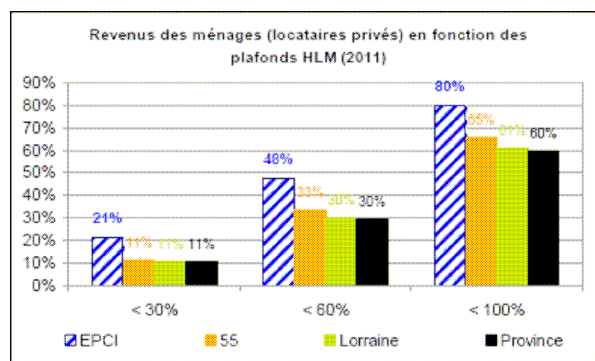
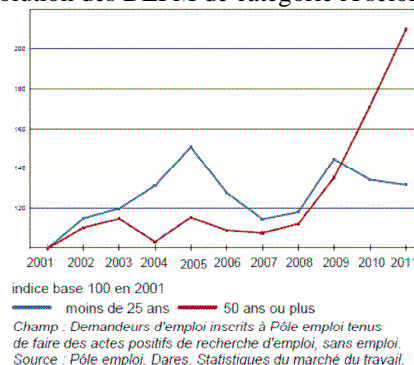
L'agglomération du Grand Verdun connaît un pourcentage de personnes ayant des revenus inférieurs au plafond HLM nettement supérieur au reste des territoires meusien et lorrain.

- Augmentation des inégalités

Malgré une baisse des foyers fiscaux (16 484 en 2011), le territoire subit une augmentation du nombre de foyers non imposables entre 2007 et 2010. Mais une baisse significative de ces derniers en 2011 (8 057 au lieu de 8736), les foyers non imposables constituent près de la moitié des foyers fiscaux.



Evolution des DEFM de catégorie A selon l'âge



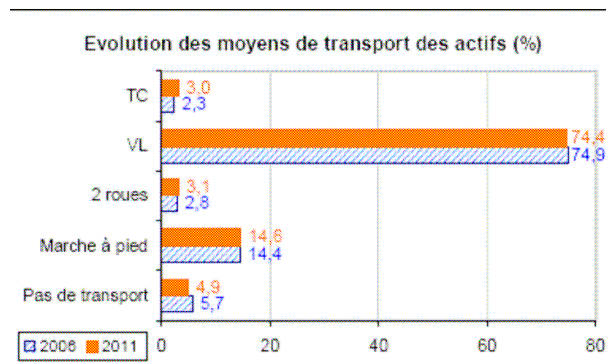
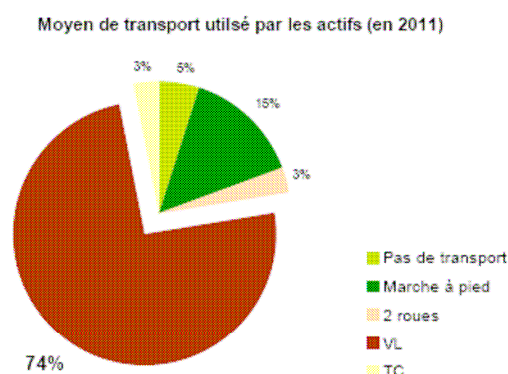
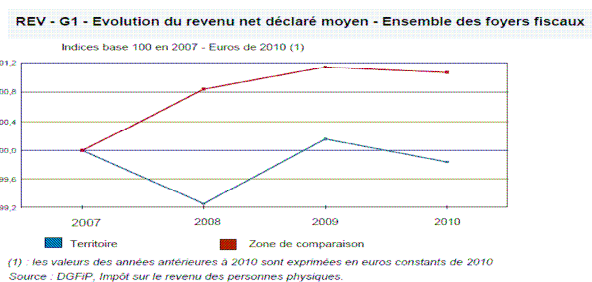
Après une forte diminution en 2008 le revenu net moyen déclaré a augmenté et est à un niveau supérieur au niveau constaté avant la crise (20 936€ en 2011). Ceci souligne un territoire qui a connu une paupérisation en subissant fortement le début de la crise mais qui connaît une réduction mathématique des inégalités malgré l'absence de reprise économique au niveau national mais qui est probablement à lier à la baisse de la population.

Toutefois, il faut signaler une forte disparité des revenus sur le territoire notamment sur l'ex Communauté de Communes de Verdun avec un rapport interdécile de 9.9. Ainsi, les revenus déclarés les plus hauts sont dix fois supérieurs aux revenus les plus bas. De plus, le revenu net moyen des foyers non imposés a diminué (9 149€) ce qui montre une forte augmentation des inégalités.

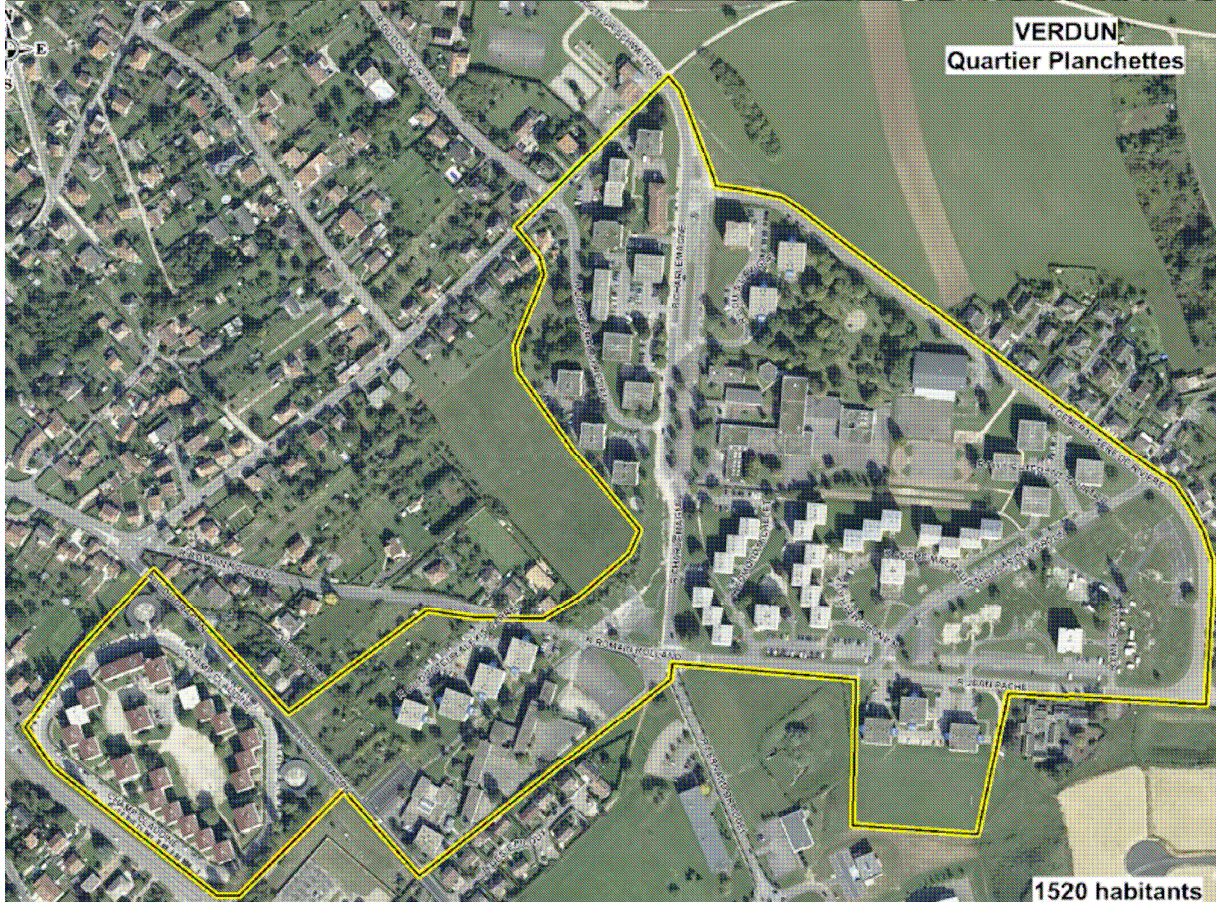
6. Mobilité

Plus de 50% des actifs travaillent dans leur commune de résidence et 41% travaillent dans le département. La grande majorité utilise sa voiture personnelle. Ce chiffre est en légère diminution.

Les transports en commun sont très peu utilisés par les actifs et il y même une diminution entre 2006 et 2011 de leur utilisation. Les Verdunois utilisent les transports en commun plus que les Meusiens (utilisés par seulement 2,3% des travailleurs meusiens) mais largement en dessous du reste de la France (hors Île-de-France), où les transports en commun concernent environ 7% de la population. Particularité meusienne, un travailleur Meusien sur dix préfère la marche à pied (7,5% en France de province), ils sont deux fois plus nombreux sur le territoire de l'agglomération.



Diagnostic des quartiers prioritaires du Grand Verdun



Quartier Planchettes

Les principaux chiffres sont issus du SIG du ministère de la ville et sont basés sur l'IRIS (sauf mention contraire) Les données entre parenthèses en fin de ligne de celle de l'unité urbaine de Verdun

Contexte	Situé à l'extrémité sud-est de la ville, en limite de l'urbanisation, ce quartier est classé en ZUS depuis 1996. Relativement éloigné du centre ville ce quartier connaît une forte paupérisation avec une concentration forte des populations les plus en difficultés.											
Population	Territoire	Total	0-2 ans	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-54 ans	55-64 ans	65-79 ans	80 ans ou plus
	Les Planchettes	1953	89	82	157	189	197	360	340	231	251	55
	Urbaine Verdun	24787	849	844	1359	1865	2899	4744	4711	3208	2871	1437
		8%	11%	10%	12%	10%	7%	8%	7%	7%	9%	4%
	Le quartier est composé de 1520 habitants sur la QPV L'ensemble de l'IRIS compte 1953 personnes. <ul style="list-style-type: none"> - 9 % de la population est immigrée, 7 % de population est étrangère (4,6% - 3,2%) - 39,7% de familles sont monoparentales, 11,8 % de familles sont nombreuses (17,7% - 8,5%) - 441 actifs occupés dont 221 hommes et 220 femmes : 55,6 % de la population active 											
Situation sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Revenu médian par unité de consommation : 6100 € - 69,9 % de ménages sont non imposables (47,7%) - 82,3 % des familles allocataires CAF sont à bas revenu (58,5%) - 56 % des allocataires CAF sont au RSA (30,7%) zone QPV 											
Vie sociale	10 associations sont présentes sur le territoire : (les associations suivies de * sont professionnalisées) <ul style="list-style-type: none"> - Sportives : Basket club verdunois/ cœur et sport/ S.A.V. Yoseikan Budo - Aides à la personne/ Sociales : AMP*/CIDFF*/SESSAD APF*/AMATRAMI*/ Resto du Cœur/ OASIS/ AMIPH/ croix bleue/Amicale des donneur de sang - Economiques : Mission Locale*/ ALEXIS*/ - Vie de quartier activités loisirs : CSC les Planchettes*/ARIAJ*/ - Présence du Pôle emploi et du Greta du Nord Meusien - Présence du Service social du Conseil Général - Antenne de la CAF de la Meuse : permanence le mardi et le vendredi 											
Culture et sport	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du conservatoire de musique et de danse - COSEC /Salle de Combat/Skate Parc/Terrains de basket extérieurs /Piste d'athlétisme et plateau EPS 											
Education	<ul style="list-style-type: none"> - 2 écoles : 1 maternelle Prévert (95 élèves), 1 élémentaire Louise Michel/Michel Pergaud (121 élèves) - Autres établissements scolaires : collège Maurice Barrès (223 élèves) - 189 jeunes de 11 à 17 ans - 50% des collégiens accèdent à la seconde générale 70% de réussite au brevet des collèges - Part des non diplômés femmes 38,9% Hommes 31.7% sur la zone QPV 											
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - 1 médecin généraliste /1 infirmier - 38,9 % des 25-59 ans sont couverts par la CMUC et 63,1 % des moins de 18 ans (17,9 % -32%) - Taux de médecins généralistes : 0,5 ‰ - Taux de professionnels paramédicaux : 0,5 ‰ 											
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage des femmes 45,3% Hommes 43.5% sur la zone QPV (ville : F18,5% H17,3%) - Taux d'emploi des actifs femmes 32.2% hommes 40.8% sur la zone QPV (ville : F53,7% H 66,3%) - Une proportion de DE (Demandeurs d'emploi) en cat. A supérieure à l'unité urbaine (71,1% contre 63,8%) ce qui traduit une faible reprise d'emploi même en activité réduite des DE du quartier. - 59% de femmes de 15 à 64 ans sur le marché du travail, soit – 13 points par rapport aux hommes du QPV et – 5 points par rapport aux habitantes de la CA - Un niveau de formation globalement plus faible notamment concernant les niveaux VI et V bis : 26% des DE du quartier ont un niveau VI et V bis contre 19% pour l'unité urbaine. Une proportion de DE possédant un niveau IV est inférieure de 10 points à l'unité urbaine (21,5% contre 31%) 39% des femmes sont sans diplôme (soit – 7 points par rapport aux hommes du QPV - Une proportion des DE inscrits bénéficiaires du RSA plus importante que pour l'unité urbaine (43,8% contre 30,6 %).. 											
Vie économique	<ul style="list-style-type: none"> - proche d'une zone commerciale - 9 entreprises créées en 2012 sur les QPV - 21 entreprises présentes sur la zone QPV 											
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - 1028 logements dont 800 (77,8 %) de logements sociaux (19,1%) - 175 logements détruits 54 reconstruits 340 réhabilités et 607 résidentialisés - 6,3 % de logements vacants (9,8%), 124 15 % logements sociaux en vacance locative 											
Inclusion/ Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Le quartier est construit entre une zone pavillonnaire et une zone commerciale. L'opération de rénovation urbaine et l'aménagement de la zone commerciale a ouvert le quartier en créant un nouvel axe permettant d'accéder à la zone commerciale. - Desservi en transport en commun par la ligne 1 (Europe ⇒ Aristide Briand en passant par le centre ville) avec 7 arrêts de 7h 15 à 19h15 circuit toutes les 30 min environ - Desservi en transport en commun par la ligne 2 (Alain-Fournier ⇒ Saint-Exupéry en passant par le centre ville) avec 2 arrêts avec 1 passage matin et 2 passages le soir - Centre ville accessible en 20 min à pied. 											

Image	<p>La perception du quartier a évolué au cours des dernières années du fait de la rénovation urbaine. Cette perception reste, toutefois, en partie négative principalement pour les personnes extérieures qui ne souhaitent pas venir au cœur du quartier par peur d'agression ou de dégradation. Ce phénomène est visible pour les usagers extérieurs notamment avec une certaine réticence à prendre un logement au sein du quartier.</p> <p>L'image négative est due à la concentration de logements collectifs et à la faible mixité d'habitat ou fonctionnelle du quartier. Les extérieurs nécessitent encore aujourd'hui des améliorations notamment pour la gestion des déchets.</p>
Mixité/lien social/citoyenneté	<p>Ce quartier concentre une forte proportion de personnes en précarité et la difficulté de diversifier l'habitat n'a pas corrigé ce problème de mixité sociale, il y a une séparation entre les zones pavillonnaires et la zone d'habitat social ou collectif.</p> <p>Le quartier connaît un repli sur lui-même, il y a eu un effet pervers de l'amélioration des services de proximité sur ce quartier et la création de la zone commerciale. En effet, les habitants n'ont plus besoin de sortir de leur quartier leur permettant de vivre en autarcie. Les habitants des Planchettes n'ont pas le sentiment d'habiter la ville de Verdun.</p> <p>Il y a un manque important de connexion entre le quartier et le reste de la ville. Le quartier reste psychologiquement enclavé. Des connexions urbaines faciliteraient le changement.</p> <p>Les habitants ont des difficultés à s'inscrire dans la vie du quartier et restent essentiellement des consommateurs sans rentrer dans une démarche de projet.</p>
Emploi/formation	<p>Les habitants des Planchettes ont de fortes difficultés d'accès à l'emploi du fait d'un niveau de formation très faible et de nombreux freins. La discrimination à l'adresse est toujours évoquée par certains habitants et acteurs du quartier.</p> <p>Le repli du quartier sur lui-même est ressenti également pour l'emploi, les demandeurs d'emploi ne souhaitent pas avoir du travail éloigné, il en est de même pour les jeunes en formation qui ne s'intéressent qu'aux formations dispensées par les établissements les plus proches.</p> <p>La valeur travail a évolué et bien que les personnes souhaitent avoir un emploi, elles restent essentiellement dans la spontanéité et il est difficile de les inscrire dans une démarche de projet professionnel sur le long terme.</p> <p>La notion de travail semble biaisée, il semble nécessaire de rappeler les réalités du travail et de ses contraintes.</p> <p>Les modes de transports ne permettent pas aujourd'hui de répondre à tous les besoins en termes d'emploi. Le développement des modes de transport doux n'est pas pris en compte (covoiturage, vélo,...). Il n'existe pas sur le quartier de système de prêt de véhicule pour se rendre à des entretiens ou sur son lieu de travail.</p> <p>Les femmes sont davantage touchées par le non emploi et la précarité. Elles cumulent bien souvent plusieurs freins à l'emploi : confiance en soi, freins financiers, garde d'enfants, garde d'une personne dépendante, illettrisme/analphabétisme, insuffisance de formation et de qualification, logement, mobilité, santé, situation de couple à résoudre, violences conjugales.</p>
Développement économique	<p>Proche d'une zone commerciale, le quartier n'a pas besoin de fort développement économique interne. Mais il n'apparaît pas que le développement de la zone commerciale ait été au bénéfice du quartier (repli, peu de personnes embauchées...). Le lien entre les deux devrait être plus important au niveau économique.</p> <p>En terme d'accompagnement à la création et à la reprise d'activité, peu de personnes du quartier en ont été bénéficiaires. La difficulté de rentrer dans un parcours freine les éventuels créateurs. De plus, les habitants ne se sentent pas en capacité de s'impliquer dans une telle démarche. Il y a également un manque de locaux adaptés et l'image freine un investissement au sein du quartier notamment sur l'installation de libéraux ou de micro entreprises.</p>
Réussite éducative	<p>Le quartier a un pourcentage de réussite plus faible que le reste de la ville mais ce taux n'augmente pas. Les difficultés scolaires y sont plus importantes. Il est souligné de fortes difficultés en français à l'écrit ainsi qu'à l'oral. Alors que les CLAS connaissent une forte baisse de fréquentation et que le dispositif « plus de maîtres que de classes » bénéficie à ce quartier. Les activités périscolaires sont peu utilisées sur ce territoire. Les écoles ont une mauvaise image et nécessiteraient aussi une amélioration visuelle.</p> <p>Un travail de soutien dans le parcours scolaire permet d'orienter chaque élève vers un diplôme (au moins CAP) mais les difficultés arrivent ensuite. Il y a une perte de croyance en la qualification et la réussite professionnelle.</p> <p>Une difficulté prégnante est la parentalité. Les liens avec la famille sont difficiles car les parents ont une image négative de la scolarité ou ont des difficultés de maîtrise de la langue française.</p>
Santé	<p>Les problématiques de conduites à risques et addictions existent sur ce territoire mais ne sont pas une spécificité. Toutefois, le développement de la polyconsommation suggère des situations difficiles. Un lien doit également se faire avec une santé mentale fragile sur le quartier, avec des situations de mal être qui semblent se développer notamment au vu d'actes de suicides récents. Le mal être est aussi ressenti par un manque d'estime de soi, des problématiques d'hygiène qui deviennent de plus en plus visibles.</p> <p>L'accès aux soins se pose également avec une présence de professionnels médicaux et paramédicaux limitée et un accès aux services de centre ville notamment l'hôpital rendu difficile par le manque de connexions.</p> <p>La question alimentaire est à prendre en compte soit du fait des difficultés financières pour se nourrir, soit du fait d'un manque d'hygiène alimentaire. La question du sommeil est aussi importante, les enfants et adolescents arrivent de plus en plus fatigués à l'école ou au centre social.</p>
Urbain/logement	<p>Une opération de rénovation urbaine est en cours, qui modifie profondément le quartier. L'association des habitants, pour faciliter l'appropriation des nouveaux bâtiments et espaces publics, est nécessaire pour assurer la pérennisation de ces investissements.</p> <p>Certains bâtiments non pris en compte dans l'opération (équipements publics, immeubles) doivent faire l'objet d'une réhabilitation et permettre une uniformisation du quartier et éviter la présence de bâtiments qui se dégradent au sein du quartier. La partie Champ Claudine qui a peu bénéficié de la première phase de l'ORU est assez incluse et nécessite un travail d'amélioration notamment au travers de jardins partagés qui jouxtent cette partie du quartier. Les habitants sont plutôt satisfaits des améliorations qui ont pu être réalisées. Un travail sur le respect des parties collectives et sur la performance énergétique est nécessaire. Les difficultés sociales que connaissent les habitants nécessitent un accompagnement pour engager un travail sur la réduction des charges.</p>
Tranquillité publique	<p>Un sentiment d'insécurité est vécu par les verdunois sur ce quartier. Ce sentiment est exacerbé à la nuit tombée avec une mainmise sur le quartier de quelques habitants et par une renaissance d'un phénomène de bande. La présence de structures de proximité a permis de diminuer ce sentiment durant la journée. Mais une recrudescence de délinquance notamment de vols et d'agressions continue à fortement connoter ce quartier. Le deal est aussi présent. Le quartier connaît encore beaucoup d'incivilités (halls dégradés, tags, foot de rue, mobilier urbain abîmé) dues au fait notamment que les habitants ne s'approprient pas les espaces publics.</p>

Quartier Centre Verdun Cité Verte

Les principaux chiffres sont issus d'une étude de l'INSEE

Contexte	<p>Quartier composé de plusieurs entités (Cité verte, Ville haute, Anthouard, Pré l'Evêque), il se situe à l'ouest de la ville entourant la citadelle. Il s'agit d'un nouveau périmètre composé de deux anciens territoires CUCS (composés d'habitats collectifs) reliés entre eux par une partie de la Ville Haute (habitation individuelle et petite co-propriété). Ce territoire est éclectique dans son urbanisme, dans son histoire et sa composition socio-économique. Il ne correspond à aucun découpage et est le fruit d'une relégation et d'une détérioration de son image.</p>											
Population	Territoire	Total	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-54 ans	55-64 ans	65-79 ans	80 ans ou plus
	Cité Verte											
	Anthouard	2283	89	87	124	182	299	512	448	257	200	86
	C C											
	Verdun	24787	849	844	1359	1865	2899	4744	4711	3208	2871	1437
		9,2	10,5	10,3	9,1	9,8	10,3	10,8	9,5	8,0	7,0	6,0
	<p>Le quartier est composé de 2100 habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6,2 % de population est étrangère - 35 % de familles sont monoparentales, 2,4% de familles sont nombreuses - 802 actifs occupés dont 417 hommes et 386 femmes 											
Situation sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Revenu médian par unité de consommation : 10 800€ - 71,1 % des allocataires CAF sont à bas revenu (58,5%) - 39 % des allocataires CAF sont au RSA (30,7%) 											
Vie sociale	<p>6 associations sont présentes sur le territoire : (les associations suivies de * sont professionnalisées)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sportives : SAV football/SAV tennis de table/Twirling Baton/ Cercle pugilistique - Aides à la personne/ Sociales : Equipe Saint-Vincent/ Croix rouge*/Association des Paralysés de France*/ Union Départementale des Associations Familiales */ association tutélaire de la Meuse* - Culturelles : Compagnie des tourneurs de manivelles/ association culturelle de la cathédrale - Economiques : - Vie de quartier activité loisirs : centre social d'Anthouard*/ Centre social Cité Verte* <p>Présence du CADA sur le Secteur Anthouard et d'un foyer pour personnes âgées Permanence du service social du Conseil Départemental secteur Anthouard Permanence Hebdomadaire Secteur Cité Verte permanence Mensuelle</p>											
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Une proportion de DE (Demandeurs d'emploi) en cat. A supérieure à l'unité urbaine (69,5% contre 63,8%) ce qui traduit une faible reprise d'emploi même en activité réduite des DE du quartier. - 61% de femmes de 15 à 64 ans sur le marché du travail, soit - 11 points par rapport aux hommes du QPV et - 3 points par rapport aux habitantes de la CA - 37 % des femmes salariées sont en emploi à temps partiel, soit + 26 points par rapport aux hommes du QPV et + 6 points par rapport aux habitantes de la CA - Un nombre de DE étrangers proportionnellement plus élevé que l'unité urbaine (9,2% des DE du quartier contre 4,6% des DE de l'unité urbaine) - Un niveau de formation globalement plus faible notamment concernant les niveaux VI et V bis : 25,9% des DE du quartier ont un niveau VI et V bis contre 18,9% pour l'unité urbaine. Une proportion de DE possédant un niveau IV est inférieure de 20,5 points à l'unité urbaine (11,5% contre 31%) - Un niveau de qualification plus faible : 74,5 % des DE du quartier sont manœuvres, OS ou employés non qualifiés contre 52,5% pour l'unité urbaine - Une proportion des DE inscrits bénéficiaires du RSA plus importante que l'unité urbaine (50,4% contre 30,6 %). 											
Culture et sport	<p>Le quartier possède 11 structures sportives principalement concentrées sur le secteur Anthouard Pré l'Evêque: Base de loisirs du Pré l'Evêque, Parcours de santé, Skate Parc, Tennis couverts et plein air, Salle de billards, Terrain de football, Salle polyvalente Cassin, Halle couverte Vannier, Terrain de proximité Cité verte, Gymnase Porte de France (pour Ping-Pong Twirling), Boulodrome.</p> <p>Le quartier possède 1 structure culturelle : l'Atelier d'Art. Le Centre mondial de la Paix et le Théâtre sont proches du quartier.</p>											
Education	<ul style="list-style-type: none"> - 1 école : maternelle et élémentaire Porte de France (122 élèves) - les élèves d'Anthouard Pré l'évêque sont scolarisés à l'école maternelle Galland et élémentaire Poincaré-Galland - les collégiens sont scolarisés soit au collège Buvignier soit au collège de Thierville - Autres établissements scolaires : Groupe scolaire privé Saint-Anne - 168 jeunes scolarisés de 11 à 17 ans 											
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - 5 médecins généralistes / 4 infirmiers / 1 pharmacie - l'hôpital est à proximité de la partie Anthouard - 39,4% de la population du quartier Cité Verte sont couverts par la CMUC 											
Vie économique	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur Cité Verte : 1 boulangerie / 1 moyenne surface / 1 coiffeur/1 pharmacie/1 maison de la presse - Secteur Anthouard : 1 Bar restaurant - Secteur centre ville : 1 dépôt de pain / 2 coiffeurs / 2 restaurants / 1 bar / 1 boutique de vin / 1 informaticien 											
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - 1550 logements dont 37,6 % de logements sociaux (19,1%) - 17,4 % de logements vacants (9,8%) - le quartier a connu une forte déconcentration de logements sociaux (-189 logements) lié à l'ORU - logements dégradés sur la partie centre ville : une OPAH-RU est en cours 											
Inclusion/Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Le quartier encercle la citadelle Vauban, et est par conséquent très étendu. Les extrémités du quartier ne peuvent pas être reliées. La partie centre ville a une voirie assez étroite et le quartier connaît un fort dénivelé. - Desservi en transport en commun par la ligne 1 pour la partie Cité Verte (Europe ⇒ Aristide Briand en passant par le centre ville) avec 3 arrêts de 7h 15 à 19h15 passage toutes les 30 min environ - Desservi en transport en commun par la ligne 3 pour la partie Anthouard (Pré l'évêque ⇒ Belleville « Quinze Quart » en passant par le centre ville) avec 3 arrêts toutes les heures de 7h00 à 18h00 - La partie Ville Haute n'est pas desservie en transport en commun notamment l'école Porte de France. - Centre ville accessible entre 5 et 15 min à pied (suivant les extrémités). 											

Image	<p>Le périmètre ne connaît pas une image négative globale mais certains secteurs ont vu leur image se dégrader comme le secteur Pré l'Evêque(tour 19) mais aussi le centre ancien. Cette image négative est perçue par les habitants de la ville et aussi du quartier. Sur ces 2 secteurs, il y a un fort turn-over voire une volonté de quitter le quartier ou l'immeuble. Le quartier reste un lieu où les habitants de l'agglomération ne souhaitent pas vivre. Des anciennes images notamment issues de délinquance restent ancrées dans les mémoires liées au fait que l'ensemble de ce quartier n'a pas été le support d'action de valorisation.</p>
Mixité/lien social/ citoyenneté	<p>Le quartier concentre une population en grande difficulté mais connaît aussi une certaine mixité avec la proximité du centre ville avec un habitat diversifié. Toutefois, il s'agit d'une mixité de fait et il est difficile d'y créer une vraie mixité sociale. Le secteur notamment centre ville connaît une grande disparité entre une population aisée et une population en très grande précarité. Le fort isolement social est notamment présent du fait du vieillissement de la population.</p> <p>Les habitants de ce territoire ont du mal à trouver leur place de citoyens et d'acteurs de la ville. Ce phénomène accentue un sentiment d'abandon et le manque d'organismes, associations ou institutions à proximité bloque les habitants de ce quartier dans leurs démarches administratives. Il manque des espaces de vie de lieux centraux qui permettent aux habitants de s'intégrer dans leur quartier. Le quartier est entouré de lieux agréables mais qui ont vocation de ville voire d'agglomération.</p>
Emploi/ formation	<p>Le quartier connaît un taux de chômage important (25,3%) avec de nombreux chômeurs longue durée et une forte proportion de demandeurs d'emploi au RSA. Cet état de fait est en adéquation avec un niveau de formation très faible.</p> <p>Ce secteur connaît une forte précarité du travail, avec de nombreux(ses) chefs de familles monoparentales qui n'ont que des petits contrats. Ces situations souvent liées au problème de la garde d'enfant qui est l'un des freins principaux à l'emploi comme la mobilité des personnes. En effet de nombreux habitants peinent physiquement à se rendre dans les services publics de l'emploi, situés en dehors de leur quartier mais aussi psychologiquement. Ce constat peut également se faire pour accéder à un emploi. Les habitants manquent de mode de déplacement notamment doux pour l'accès à l'emploi. Les modes de transports ne permettent pas aujourd'hui de répondre à tous les besoins en termes d'emploi. Le développement des modes de transport doux n'est pas pris en compte (covoiturage, vélo,..). il n'existe pas sur le quartier de système de prêt de véhicule pour se rendre à des entretiens ou sur son lieu de travail</p> <p>Les habitants du quartier ne s'inscrivent pas dans les démarches d'insertion et on trouve peu de personnes du quartier concernées par les outils d'insertion par l'activité économique.</p> <p>Les femmes sont davantage touchées par le non emploi et la précarité. Elles cumulent bien souvent plusieurs freins à l'emploi : confiance en soi, freins financiers, garde d'enfants, garde d'une personne dépendante, illettrisme/analphabétisme, insuffisance de formation et de qualification, logement, mobilité, santé, situation de couple à résoudre, violences conjugales.</p>
Développement économique	<p>L'activité commerciale du quartier connaît des difficultés premièrement par la proximité du centre ville et un manque de visibilité, deuxièmement du fait d'une population avec peu de moyens mais aussi du fait de l'image négative de ces lieux qui n'attirent pas une clientèle extérieure au quartier. L'activité commerciale a besoin de soutien et d'implication pour vivre dans ce quartier en priorité sur un côté esthétique.</p> <p>L'activité économique est peu développée avec une faible présence d'entreprises ainsi que de création et de reprise d'activités. Il est difficile aujourd'hui pour les habitants de ces territoires de rentrer dans une démarche constructive. De plus, aucune structure d'accompagnement, boutique de gestion ou pépinière, n'existent pas sur le quartier. L'aménagement et l'image freinent un investissement au sein du quartier notamment sur l'installation de libéraux ou de micro entreprises</p>
Réussite éducative	<p>Le nombre de personnes sans diplôme est très élevé dans le quartier. Il y a un réel déficit en formation</p> <p>L'accompagnement à la scolarité est très demandé sur ce territoire. Les enfants connaissent des difficultés en langage tant en écrit qu'en oral. La parentalité et la co-éducation semblent être des sujets qui doivent être mieux pris en compte. Les enfants sont scolarisés dans des écoles et collèges différents. Il manque par conséquent un travail de partenariat et de partage nécessaires pour prendre en compte toutes les difficultés liées à la réussite éducative dont peut être victime ce territoire.</p>
Santé	<p>La santé est une des problématiques prioritaires pour ce territoire. Le quartier connaît un certain vieillissement de sa population avec une tendance à l'isolement. Il y a un manque d'information important au sein des populations les plus en difficulté et l'accès aux soins devient souvent problématique. Un travail de prévention devra également se faire notamment en terme bucco-dentaire. La question de l'équilibre alimentaire n'est plus prioritaire pour des habitants ayant de plus en plus de difficultés à se nourrir correctement du fait d'un manque d'argent, aussi les messages souvent non adaptés concernant le bien manger ne passent plus...</p> <p>Il y a également un nombre important de suivis de grossesses pour des femmes de plus en plus jeunes. Elles semblent chercher un statut social par 'l'intermédiaire d'un enfant.</p> <p>La question des addictions et notamment de l'alcoolisation est très présente sur ce territoire, ce qui nuit également à son image. La problématique de l'alcool touche tous les âges et reste une difficulté prégnante de ce territoire avec des lieux connus et reconnus pour une consommation commune.</p>
Urbain/logement	<p>En terme urbain, le quartier est très différent avec une zone d'habitat social en cours de rénovation urbaine, un centre ancien dégradé avec une OPAH RU en cours et une zone d'habitat social ayant besoin de renouvellement urbain.</p> <p>De façon générale, le quartier a de nombreux logements dégradés avec un aménagement à repenser en fonction des besoins des habitants et des nouveaux équipements à installer : il y a une nécessité d'améliorer l'image du quartier en repensant les extérieurs (supprimer alignements de poubelles), et en rénovant les façades. Il y a un fort vieillissement de l'habitat et une nécessité d'amélioration de la qualité des bâtis. La qualité énergétique de certains bâtiments ou logements devient une véritable problématique sociale.</p> <p>Les différentes opérations de rénovation en cours nécessitent réellement un accompagnement et un soutien à la population. Peu de propriétaires ont les capacités financières pour engager des travaux, ce qui limitera l'impact de l'OPAH RU.</p> <p>Une appropriation des logements neufs ou rénovés est nécessaire notamment pour la gestion des énergies : un travail sur les performances énergétiques doit être engagé au plus près des habitants.</p>
Tranquillité publique	<p>Ce territoire ne connaît pas une forte délinquance mais connaît un fort sentiment d'insécurité. Il est évoqué de petits trafics de drogue et des rassemblements au pied des tours du Pré l'Evêque, une alcoolisation massive dans les rues proches du centre ville ou proches de certains commerces ainsi que dans certains espaces publics. Le sentiment d'insécurité est également induit par un manque d'éclairage public ou des aspects urbanistiques. La configuration de ce quartier permet de créer des lieux ou des espaces propices à des actes délictueux ce qui empêche les habitants de s'approprier certains espaces.</p>

Analyse comparée des quartiers prioritaires du Grand Verdun

La situation des quartiers prioritaires au sein du département et de la ville

	Meuse	Unité Urbaine	Verdun	Planchettes	Centre Verdun Cité Verte
Revenu médian par unité de consommation	17607€	16997€	16309€	6100€	10800€
Taux de chômage	12,7%	15,1%	17,9%	44,4%	25,3%
Part des Familles monoparentale	7,8%	17,7%	19,3%	39,7%	35%
Part des Allocataires CAF bénéficiaires RSA	22%	-	30,7%	56%	39%
Part des étrangers	3,1%	3,2%	3,8%	7%	6,3%
Part des non diplômés	19,2%	18,5%	20,5%	35,9%	29,8%
Part des ouvriers/ salariés	63,5%	63,3%	59%	74,3%	64,3%
Part des logements sociaux	11,1%	19,1%	23,3%	85,5%	37,6%
Part des logements vacants	10,1%	9,8%	10,9%	6,3%	17,4%
Part des 25 - 59 ans bénéficiant de la CMUC	6,4%	17,9%	17%	38,9%	22%

Ce tableau permet de faire une analyse rapide de la situation de décrochage des territoires prioritaires du Grand Verdun. On peut noter que dans une grande majorité des données, les quartiers prioritaires sont très éloignés des moyennes de la ville ou de l'unité urbaine. Ce constat s'accroît avec les moyennes départementales.

Concernant le quartier Centre Verdun Cité Verte, les données sont minorées notamment du fait de l'hétérogénéité de sa population.

Statistiques sexuées communiquées par l'INSEE

sur le quartier des Planchettes (périmètre IRIS) :

- 59% de femmes de 15 à 64 ans sur le marché du travail, soit – 13 points par rapport aux hommes du QPV et – 5 points par rapport aux habitantes de la CA.
- 39% des femmes sont sans diplôme (soit – 7 points par rapport aux hommes du QPV.)

sur le quartier Centre Verdun Cité Verte :

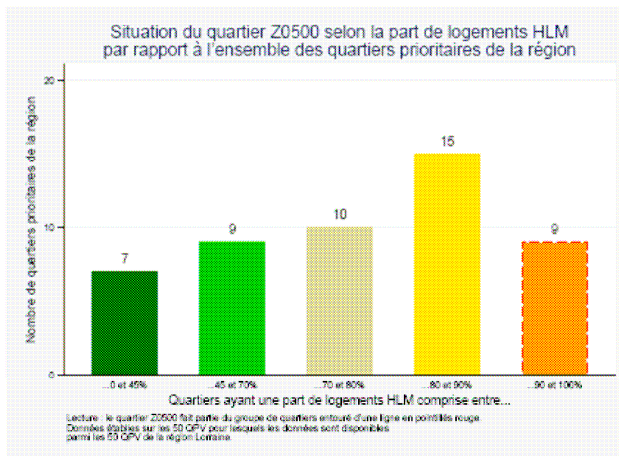
- 61% de femmes de 15 à 64 ans sur le marché du travail, soit – 11 points par rapport aux hommes du QPV et – 3 points par rapport aux habitantes de la CA
- 37 % des femmes salariées sont en emploi à temps partiel, soit + 26 points par rapport aux hommes du QPV et + 6 points par rapport aux habitantes de la CA.

De plus, le taux de chômage des 15/24ans atteint près de 56% aux Planchettes et près de 30% sur la quartier Cité Verte. De même que le taux de non emploi hors étudiants oscille entre 46 et 64% et montre l'enjeu des politiques de l'emploi, de l'éducation et de la formation professionnelle.

La situation des quartiers au vu des quartiers des autres quartiers prioritaires de Lorraine

Le quartier des Planchettes (Z0500) est un des territoires lorrains où il y a la plus grande concentration de logements sociaux,

La part de logements HLM dans le quartier



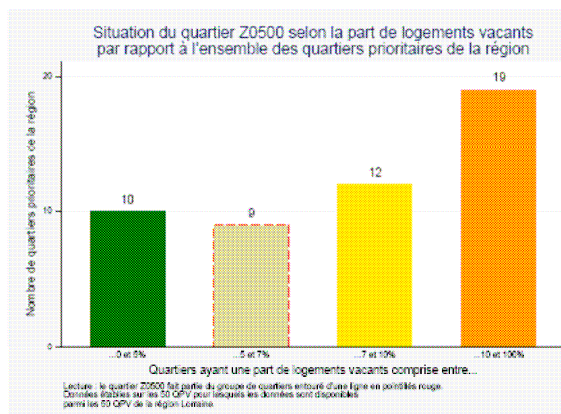
Contrairement au quartier Centre Verdun Cité Verte (Z0501), mais ce dernier connaît de fortes disparités avec deux concentrations de logements sociaux à ses extrémités.

La part de logements HLM dans le quartier



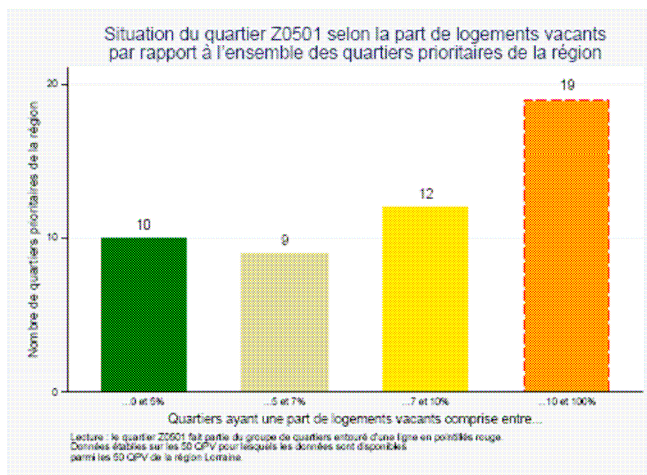
Par opposition, le quartier Planchettes est un des quartiers qui connaît un faible de taux de vacance.

La part de logements vacants dans le quartier



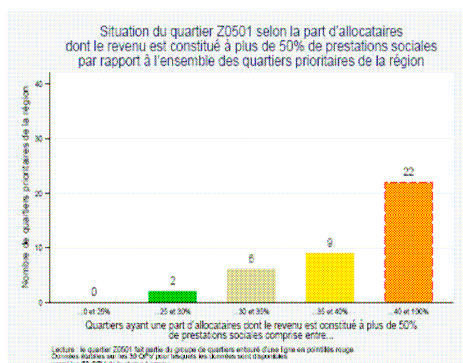
Alors que le quartier Centre Verdun Cité Verte connaît une forte vacance du fait du centre ancien dégradé

La part de logements vacants dans le quartier

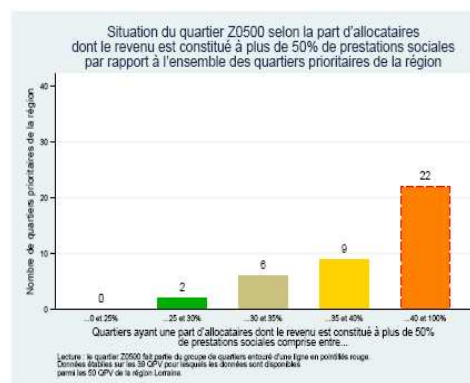


Les quartiers prioritaires de Verdun sont en forte précarité par comparaison avec les autres quartiers de Lorraine

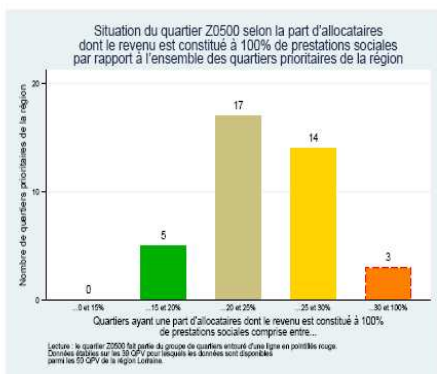
La part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué au moins à 50% de prestations sociales dans le quartier



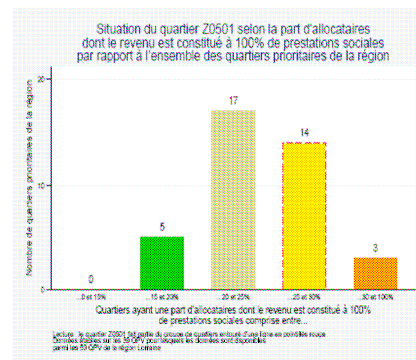
La part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué au moins à 50% de prestations sociales dans le quartier



La part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales dans le quartier

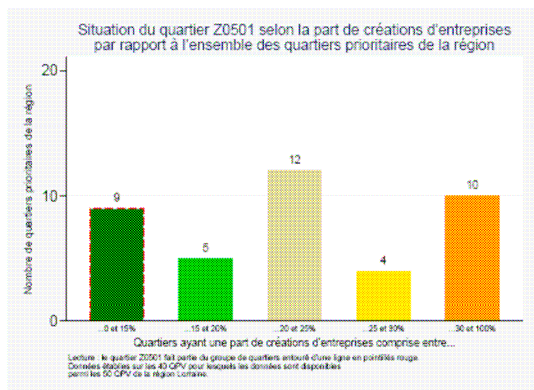


La part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales dans le quartier

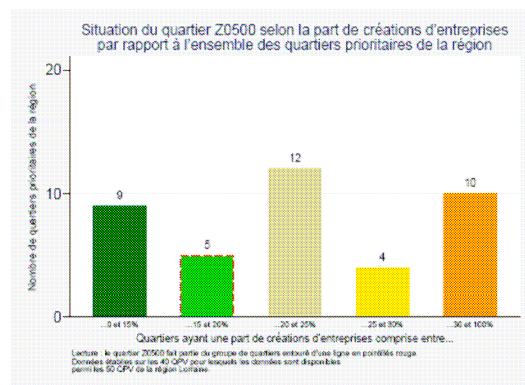


Des quartiers qui connaissent un développement économique assez faible par rapport aux autres quartiers de Lorraine mais qui est relativisé avec la présence de zones commerciales proches.

La part des créations d'entreprises à proximité du quartier

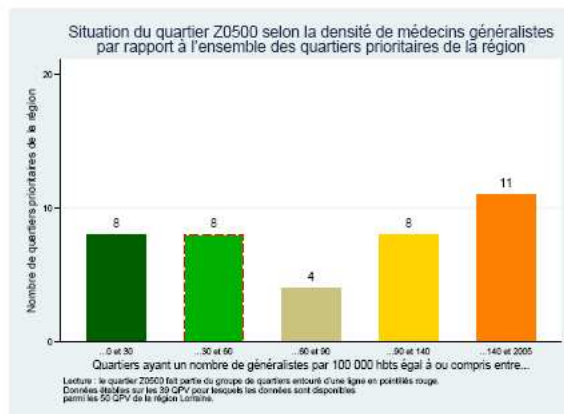


La part des créations d'entreprises à proximité du quartier



La question de la médecine de proximité est également une problématique plus importante que pour les autres territoires de Lorraine.

La densité de médecins généralistes à proximité du quartier



Evaluation du contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014

Construit en 2007, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) était un outil permettant de construire un projet pour les territoires prioritaires visant à réduire les écarts de développement qu'ils connaissaient.

Le CUCS de Verdun avait fixé des objectifs en fonction des volets préconisés par les directives nationales. Le CUCS s'est confronté au caractère trop généraliste des axes et orientations stratégiques. En effet, au-delà des grandes thématiques et axes stratégiques, le CUCS a eu des difficultés dans la construction d'un plan d'actions et d'indicateurs d'évaluations correspondant aux besoins des territoires et de leurs habitants.

Le projet initial nécessitait une certaine continuité pour atteindre les objectifs définis. Or ces derniers étaient revus chaque année lors de l'appel à projets. Ce phénomène conduisait les acteurs du CUCS à ajuster leurs projets aux orientations des financeurs et moins en fonction des besoins locaux. Les changements annuels de priorité et les délais de réponses courts ne permettaient également pas de construire des actions partenariales. L'annualité des objectifs rend complexe l'évaluation globale du contrat et de ses objectifs initiaux.

La création d'un projet global aurait dû permettre au droit commun de participer à la politique de la ville. Mais, le CUCS au lieu de mobiliser le droit commun s'y est substitué. Ce phénomène a été accentué par le fait que le CUCS a été principalement un outil de financement. Il est venu compenser la baisse de certains financeurs. Certaines actions au lieu d'être soutenues par le droit commun émergeaient à la politique de la ville sans qu'il y ait de projet spécifique. Parfois, un simple lien avec une zone prioritaire, notamment un pourcentage de public, permettait un soutien. Ainsi, la notion de projet était limitée par une simple notion quantitative. Ce phénomène a montré la difficulté de donner une place à la politique de la ville dans l'ensemble des politiques publiques et la difficulté de faire du CUCS un document de programmation.

La mise en œuvre du CUCS a toutefois permis la construction d'actions visant à répondre aux besoins des territoires prioritaires. Les partenaires de terrain se sont engagés afin de réduire les écarts de développement. Les associations présentes sur les territoires prioritaires ont répondu aux appels à projets et ont construit des actions répondant aux problématiques. Ainsi, de nombreuses démarches ont impacté les quartiers et leurs habitants. La plupart des actions, de qualité, ont permis d'améliorer le quotidien dans les territoires. Elles sont appréciées et utilisées par les habitants des quartiers. Toutefois, leur impact aurait pu être plus important avec des actions mieux coordonnées et plus partenariales. Le CUCS, au lieu de coordonner, a empilé des actions et des dispositifs sans lien les uns avec les autres. Malgré la volonté des partenaires, le lien entre les porteurs de projets était faible notamment face à un formalisme administratif qui prend du temps et qui limite la construction partenariale.

Les porteurs de projets sont donc pour partie des acteurs travaillant sur les quartiers et en lien avec les habitants. Cette situation a donc permis de construire des actions qui répondent à un réel besoin des habitants malgré les contraintes institutionnelles. Mais de façon globale, on peut souligner l'absence de participation et d'implication des habitants dans le projet du CUCS. Les habitants bien que souvent mentionnés dans le projet initial n'ont pas été sollicités pour améliorer leur quotidien. Même dans le cadre urbain leur expertise d'usage n'a pas été sollicitée.

En conclusion, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a permis de soutenir des porteurs de projets et des actions nécessaires pour les quartiers prioritaires, mais le document cadre a perdu de sa valeur et n'a pas permis de faire un projet de développement social et urbain visant à modifier profondément les territoires prioritaires bien qu'il ait permis de répondre à des besoins recensés sur les territoires.

Enjeux du contrat de ville du Grand Verdun

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville. Le contrat de ville redonne une dimension transversale à la politique de la ville et rappelle ses ambitions de complémentarité et de coordination. Ainsi le contrat de ville du Grand Verdun s'attachera à veiller à une meilleure implication du droit commun, à une meilleure articulation des politiques et dispositifs, à inclure une évaluation et à favoriser la participation des habitants.

Impliquer le droit commun dans la politique de la ville

Le contrat de ville du Grand Verdun sera le garant d'une égalité de traitement entre les territoires urbains et par conséquent veillera à la mise en œuvre de politiques publiques de façon homogène sur l'ensemble du territoire. Pour cela, il veillera à l'appropriation de la politique de la ville par le droit commun et vice-versa. La politique de la ville doit rester complémentaire et le contrat de ville doit veiller au fait que le droit commun s'applique en priorité et que les actions spécifiques ne répondent qu'à des problématiques non prises en compte par les politiques de chaque partenaire. Le contrat de ville sera un outil qui permettra un lien entre les habitants des quartiers prioritaires et les acteurs de l'action publique. Il aura une fonction d'interpellation pour favoriser l'ajustement des politiques pour les faire évoluer vers plus d'équité pour les territoires les plus en difficultés.

Coordonner les dispositifs

La politique de la ville est, par essence, transversale et partenariale. Par conséquent, le contrat de ville s'attachera dans un premier temps à améliorer la coordination de l'ensemble des actions qui peuvent impacter son territoire, notamment l'Atelier Santé Ville, le programme de Réussite Educative, l'Opération de Rénovation Urbaine, la Gestion Urbaine et Sociale de proximité. L'ensemble des actions politiques de la ville doit converger dans le même sens et répondre à des problématiques communes. De plus, le contrat de ville veillera à mobiliser l'ensemble des acteurs nécessaires à sa mise en œuvre, notamment en s'inscrivant et en s'impliquant dans l'ensemble des schémas et plans territoriaux qui s'appliqueront sur le territoire de l'agglomération. Ainsi une attention particulière sera portée pour veiller à l'articulation des orientations stratégiques de ce contrat avec les documents cadres et contrats de planification et de programmation du territoire tels que le plan éducatif local, le contrat enfance jeunesse, le contrat de plan état région, le plan local de l'habitat... Cette coordination devra permettre une meilleure mobilisation du droit commun afin d'optimiser son impact sur les territoires prioritaires.

Mesurer et évaluer l'impact sur les territoires prioritaires

Le contrat de ville doit permettre d'apporter des améliorations au quotidien des personnes. Par conséquent, une évaluation des outils et des politiques est indispensable. Afin de garantir une mise en œuvre cohérente et efficiente du contrat de ville, la démarche d'évaluation sera prise en compte dès le début et devra être réalisée régulièrement en fonction des engagements des partenaires. Cette démarche permettra de vérifier l'atteinte des objectifs. L'évaluation sera partenariale, elle s'appuiera sur une approche territoriale et s'attachera à mesurer en priorité la mobilisation des politiques de droit commun. L'évaluation est nécessaire à la conduite du contrat de ville afin d'être dans une stratégie d'amélioration et d'adaptation aux besoins du territoire. L'évaluation permettra de tirer les enseignements des actions réalisées et d'apprécier les atouts et les faiblesses des politiques en cours. L'évaluation doit permettre de prendre du recul sur les pratiques de terrain.

Le présent contrat ayant pour enjeu la réduction des inégalités sociales et territoriales, le comité technique s'appuiera sur les outils « données statistiques » mis en place par le CGET. En complément, une grille de lecture comportant les indicateurs pertinents, eu égard aux enjeux définis, sera élaborée et annexée au plan d'actions.

(Des outils complémentaires pourront être proposés afin de mesurer les effets des interventions sur les quartiers (réduction des écarts, participation citoyenne,...), ainsi que la pertinence des modalités de gouvernance et d'animation.)

Faciliter la participation des habitants

Dans le cadre de la concertation sur la réforme de la politique de la Ville, le rapport «Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » basé sur l'observation sociologique et une conférence de citoyens réunissant des acteurs des quartiers a été remis à François Lamy par Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache en juillet 2013. C'est notamment suite à ce rapport qu'a été établi par le ministère de la ville le principe d'instaurer des conseils citoyens dans le cadre des contrats de ville.

L'article 7 de la loi du 21 février 2014 traduit l'obligation de constituer des Conseils Citoyens pour inclure les habitants des quartiers prioritaires dans la politique de la ville. Le contrat de ville du Grand Verdun souhaite donner toute leur place aux habitants et les mobiliser afin de connaître leur expertise d'usage. Les habitants seront considérés comme des partenaires à part entière et seront donc associés au suivi et à l'évaluation du contrat de ville notamment au travers de leur participation pleine et entière à la gouvernance du contrat de ville (cf partie gouvernance). Ainsi le contrat de ville s'adaptera pour faciliter l'engagement en donnant aux citoyens des moyens d'agir notamment par la formation mais aussi par la démocratisation de la politique de la ville. La participation des habitants ira au delà des conseils citoyens et le contrat de ville doit permettre la rénovation des démarches participatives.

Ce quartier concentre une forte proportion de personnes en précarité et la difficulté de diversifier l'habitat n'a pas corrigé ce problème de mixité sociale. Il y a une séparation entre les zones pavillonnaires et la zone d'habitat collectif. Le quartier connaît un repli sur lui-même, il y a eu un effet pervers de l'amélioration des services de proximité sur ce quartier et la création de la zone commerciale. En effet, les habitants n'ont plus besoin de sortir de leur quartier pour vivre en

- Les conseils citoyens du Grand Verdun

Afin de respecter les principes généraux des conseils citoyens, la communauté d'agglomération du Grand Verdun a fait le choix de solliciter les habitants des quartiers prioritaires pour leur mise en œuvre. Ce choix permet également de respecter les bassins de vie des habitants des quartiers prioritaires et de créer trois conseils citoyens au lieu de deux préconisé par la loi. Ainsi le territoire du Grand Verdun aura le conseil citoyens du quartier des Planchettes, le conseil citoyens du quartier Cité Verte et le conseil citoyens du quartier Anthouard Pré l'évêque.

Les conseils citoyens du Grand Verdun sont mis en œuvre, animés et formés par les centres sociaux et culturels. Ils bénéficieront également de leur logistique et de leurs moyens de fonctionnement. Les centres sociaux sont accompagnés pour la mise en œuvre des conseils citoyens par le chef de projet politique de la ville de la communauté d'agglomération. Le Grand Verdun soutiendra leurs actions par l'intermédiaire d'un fonds de participation des habitants qui sera inscrit dans le plan d'actions.

Les enjeux du contrat de ville sont :

- **La territorialisation et l'adaptation des politiques publiques** pour qu'elles puissent s'appliquer sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Mais ceci implique un changement des pratiques et une intégration d'une approche micro dans une approche macro au sein d'un projet global.
- **La coordination autour d'un projet partagé** pour garantir l'atteinte des buts définis collectivement. Il convient de sortir d'une logique de segmentation à une approche mettant l'accent sur l'interaction des objectifs communs, répondant aux problématiques du territoire.
- **L'évaluation de l'impact** sur les territoires prioritaires pour favoriser la réussite du contrat de ville en permettant un débat à chacune des étapes du projet et mettre en valeur les enjeux et les objectifs atteints.
- **La participation des habitants** afin que les acteurs essentiels de la politique de la ville nous apportent leur expérience et leur expertise.

Orientations stratégiques

L'ensemble des signataires s'engage à mettre en œuvre les axes et orientations stratégiques du contrat de ville. **Ces axes et orientations stratégiques sont organisés en arbres stratégiques afin de présenter un projet global et répondant aux besoins des deux quartiers prioritaires** de la politique de la ville et de leurs spécificités. Chaque arbre stratégique reprend par pilier un diagnostic duquel découlent des axes et orientations stratégiques qui renvoient vers des objectifs opérationnels et des outils mobilisables.

L'ensemble des signataires s'engage au sein des arbres à objectifs à respecter les axes transversaux suivants :

La jeunesse

La jeunesse doit faire l'objet d'une attention particulière dans chacun des arbres à objectifs. La jeunesse doit s'appréhender dans sa globalité de la petite enfance aux jeunes adultes. La création de cet axe transversal doit permettre la prise en charge et un accompagnement complet des jeunes avec la mobilisation de tous les partenaires autour d'un projet global d'insertion sociale et professionnelle. Le contrat de ville devra donc travailler en direction de l'information et l'accès aux droits des jeunes afin de faire des jeunes des membres actifs dans la société. Leur ouverture devra également passer par la mobilité, point important pour lutter contre les inégalités sociales.

La prévention et la lutte contre toutes les discriminations en particulier liées à l'origine (réelle ou supposée) et à l'adresse

Les quartiers prioritaires et leurs habitants restent la cible de préjugés et de représentation négative de la part du reste de l'agglomération. Très souvent, ces images impliquent des inégalités de traitement. Il est important que les habitants se sentent intégrés au territoire et à la République. La lutte contre les discriminations que peuvent subir les territoires prioritaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et leurs habitants devra être un souci constant.

Egalité femmes/ hommes

Pour parvenir à favoriser une réelle mixité, la question de l'égalité femmes/ hommes est également une priorité. Toutefois l'égalité femmes/hommes ne se décrète pas, elle doit être effectivement exercée sur l'ensemble du territoire et concerne tous les aspects de la vie, publique ou privée. Le contrat de ville doit permettre une approche intégrée de l'égalité femmes/hommes, afin de lutter contre les stéréotypes de genre, donner une réelle place aux femmes afin qu'elles puissent s'investir dans la vie de la cité. La Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Egalité préconise de :

- décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes,
- soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers,
- s'assurer de l'accès des femmes des quartiers aux actions d'information sur leurs droits
- produire des données sexuées et une évaluation objectivant les inégalités hommes-femmes.

Le développement durable

La politique de la ville favorise un développement harmonieux des territoires prioritaires. Par conséquent, il est aujourd'hui indispensable dans sa mise en œuvre de prendre en compte les problématiques de développement durable et notamment environnementales. Le contrat de ville devra donc s'attacher à mettre en œuvre des objectifs et des actions qui conduisent au bien être et ne pourront se faire au détriment de la qualité de vie d'autres individus ou des générations futures.

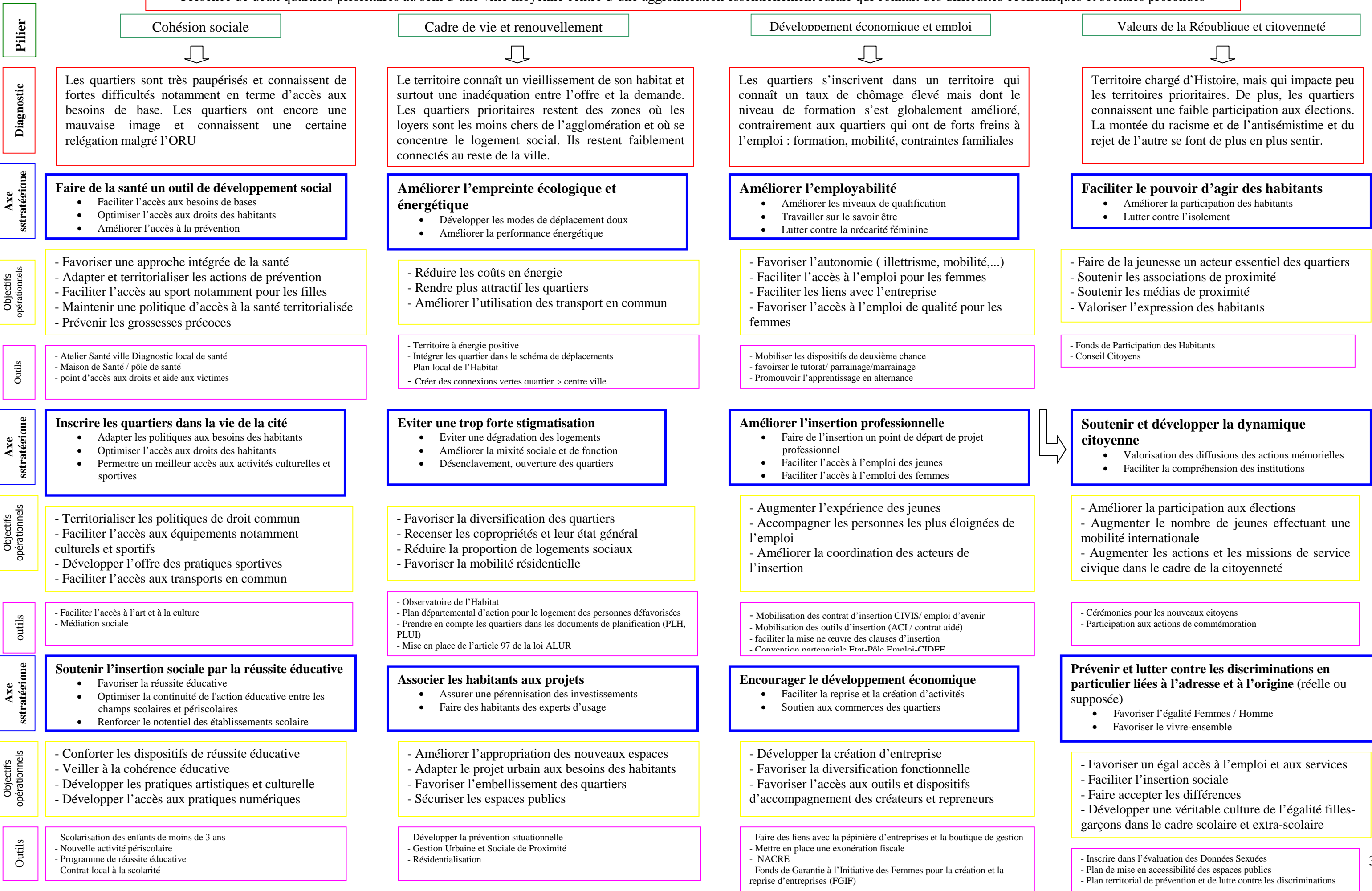
De manière générale, l'approche intégrée des 4 axes transversaux sera favorisée :

- Par une sensibilisation et la formation des acteurs de la politique de la ville, afin de promouvoir une culture commune pour les intervenants participant au contrat : les référents « politique de la ville », le chef de projet et les équipes des collectivités concourant à la politique de la ville, les associations et les membres des conseils citoyens
- Au travers des outils de planification et de la territorialisation des politiques de droit commun,

- En accentuant l'évaluation et en définissant des outils de mesure,
 - Par l'évaluation des actions dont les indicateurs doivent pouvoir traduire les avancées et l'effectivité de la mise en œuvre des axes transversaux.
 - Par la production de données objectivant les inégalités, les discriminations et les écarts de développement.
- Par le biais des appels à projets, en favorisant les actions, les mettant en œuvre et grâce à une bonification des projets prenant en compte les objectifs transversaux

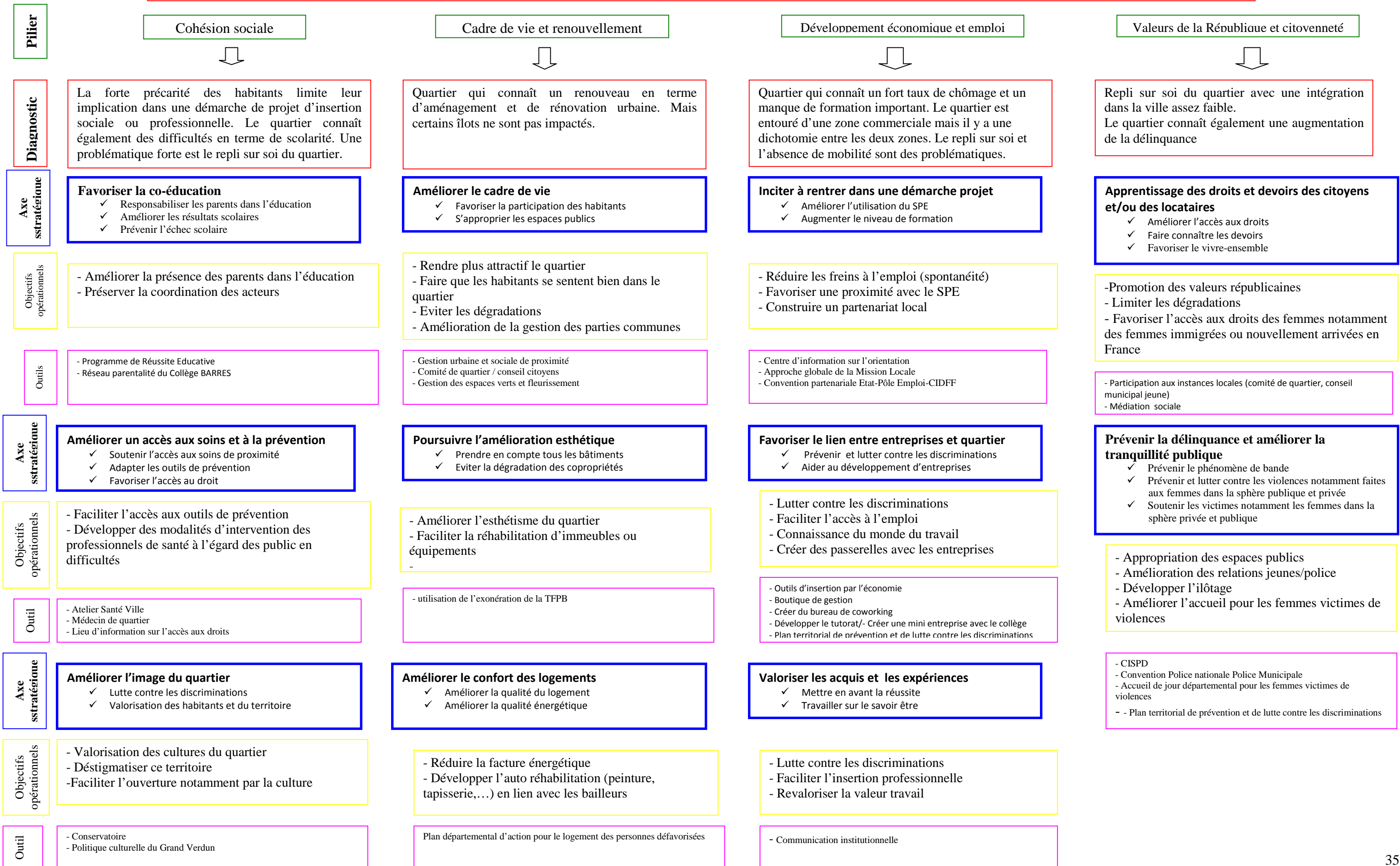
Inter quartiers Grand Verdun

Présence de deux quartiers prioritaires au sein d'une ville moyenne centre d'une agglomération essentiellement rurale qui connaît des difficultés économiques et sociales profondes



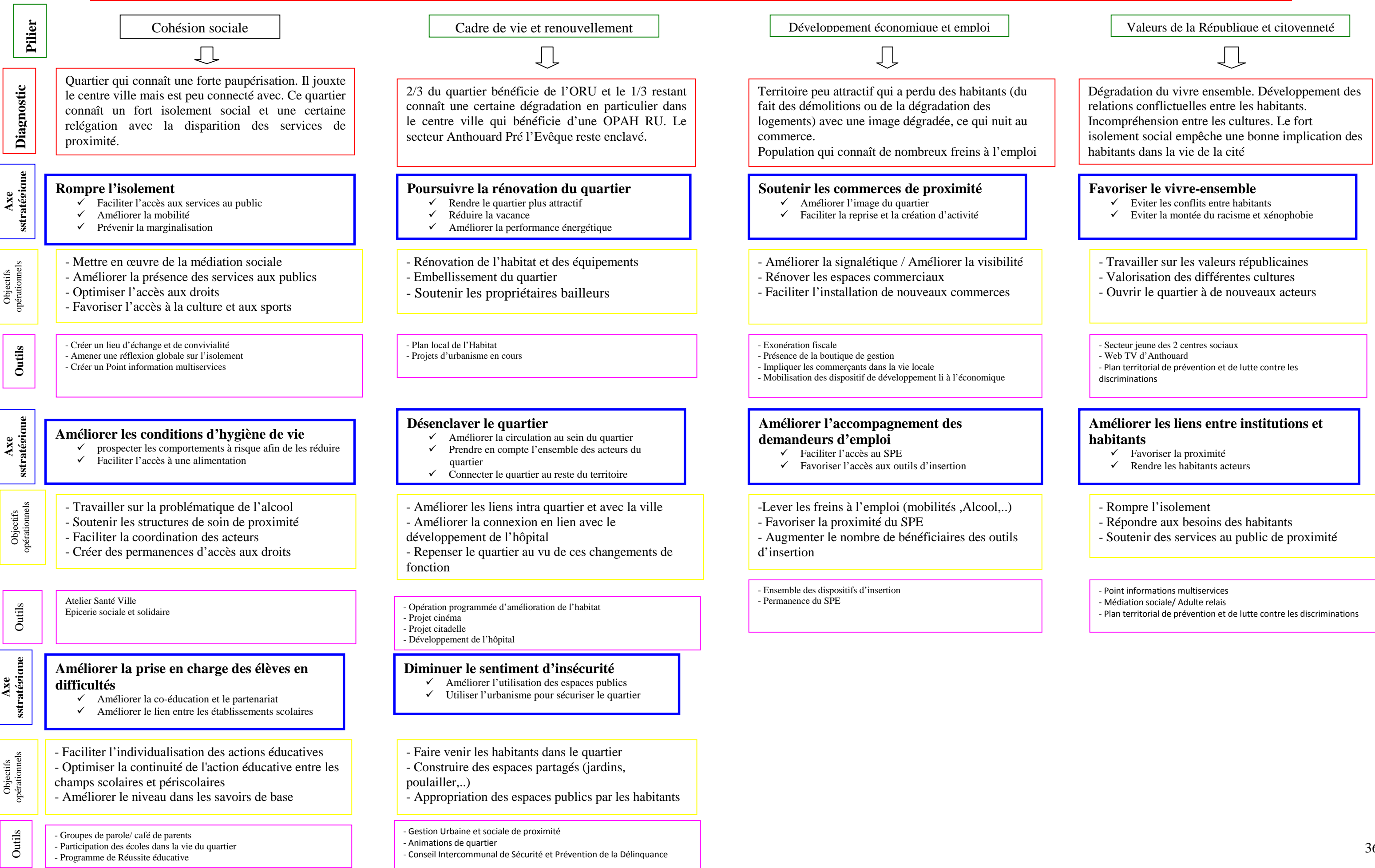
Quartier : Planchettes

Quartier d'habitat social en cours de rénovation urbaine qui concentre une grande précarité et qui garde une mauvaise image



Quartier : Centre Verdun Cité Verte

Quartier hétéroclite par ses formes d'habitats et sa population. Il entoure la citadelle en joignant deux quartiers d'habitat social via une partie du centre ville en dégradation et en forte paupérisation



Modalités de mise en œuvre

Le présent contrat cadre sera complété par un plan d'actions représentant l'ensemble des déclinaisons opérationnelles issues des orientations stratégiques définies dans les arbres à objectifs. C'est le plan d'actions construit de manière partenariale et transversale en fonction des territoires et de leurs spécificités qui permettra d'établir une priorité d'actions à mener et à soutenir tant dans la mobilisation du droit commun que dans le cadre des besoins spécifiques.

La déclinaison en plan d'actions est primordiale pour la bonne application du contrat de ville et pour la bonne implication de tous les partenaires. La formalisation du plan d'actions assure le passage entre la stratégie et l'opérationnel en permettant à chaque acteur du contrat de ville de s'y engager pleinement.

L'objectif du plan d'actions est de veiller à l'articulation entre l'échelon global et celui des territoires prioritaires. Le plan d'actions créera des actions transversales pluriannuelles visant à répondre aux orientations stratégiques définies dans le présent contrat.

Sous forme de fiches actions, ceci permettra à chaque acteur de mobiliser ses moyens sous la responsabilité d'un pilote de l'action afin de répondre aux objectifs fixés.

Le plan d'actions visera à :

- **Interpeller les politiques de droit commun pour qu'elles s'adaptent aux logiques territoriales,**
- **Coordonner les interventions des opérateurs afin de les inscrire dans le projet global,**
- **Répondre aux besoins de façon objectivée et pluraliste,**
- **Faciliter l'évaluation du contrat de ville.**

Le plan d'actions du contrat de ville doit permettre de mieux impliquer les habitants et faciliter la mobilisation du droit commun, ce qui conduit à privilégier une démarche ascendante qui se base sur les réalités des territoires. Par conséquent, le plan d'actions doit permettre une cohérence d'ensemble qui nécessite un fort accompagnement par une ingénierie connue et reconnue. Le plan d'actions devra être suivi par une gouvernance nécessitant une approche territoriale tout en l'inscrivant dans une dynamique d'agglomération.

Gouvernance



Groupe quartier Planchettes

(Coordonné par le chef de projet de l'agglomération)

6 rencontres par an

Actualise le diagnostic / apporte l'expertise d'usage

Met en œuvre les orientations du contrat de ville

Fait des propositions d'actions

Suit et évalue les actions mises en œuvre

Composé des acteurs institutionnels et associatifs du territoire ainsi que des représentants du conseil citoyen

Groupe quartier Centre Verdun Cité Verte

(Coordonné par le chef de projet de l'agglomération)

6 rencontres par an

Actualise le diagnostic / Apporte l'expertise d'usage

Met en œuvre les orientations du contrat de ville

Fait des propositions d'actions

Suit et évalue les actions mises en œuvre

Composé des acteurs institutionnels et associatifs du territoire ainsi que des représentants du conseil citoyen

Comité technique

(3 rencontres par an)

Co-présidé par le Sous préfet et la Vice-présidente du Grand Verdun

Il est composé de :

la direction départementale de la cohésion sociale,

la direction départementale des territoires

la direction régionale des entreprises de la

concurrence de la consommation, du travail et de

l'emploi

la direction départementale de l'éducation

nationale

la caisse d'allocations familiales

la direction de l'insertion du conseil départemental

la direction de l'action territoriale du Conseil

Régional

la direction développement économique de

l'agglomération

la direction de l'urbanisme de l'agglomération

Il a pour mission de :

- Coordonner l'ensemble des acteurs et des actions
- Animer la mise en œuvre du contrat de ville
- Mobiliser les services du droit commun
- Assurer l'évaluation intermédiaire et finale du contrat de ville
- Proposer des orientations et aider à la décision du comité de pilotage

la Chambre de commerce et d'industrie

la Chambre des métiers et de l'artisanat

l'office public de l'habitat de la Meuse la Société

immobilière d'Economie Mixte Verdun Saint-

Mihiel

la direction régionale des affaires culturelles

la direction régionale de la santé

la caisse primaire d'assurance maladie

la direction départementale de la sécurité publique

2 porte-paroles de chaque Conseil Citoyens

la Mission locale

Pôle emploi

La délégation départementale aux droits des

femmes et à l'égalité

La chef de projet ORU et le chef de projet PDV

Comité des financeurs

Emanation du comité technique

il assure la fonction de soutien financier aux décisions prises par le comité de pilotage, ainsi il a pour mission de :

- Mobiliser le droit commun notamment en assurant une veille des appels à projets
- Accompagner et orienter le montage financier des actions
- Mobiliser des fonds spécifiques

Comité de pilotage

Co-présidé par le Président du Grand Verdun et le Préfet de la Meuse ou son représentant

Il se réunit deux fois par an

Il a pour mission de :

- Garantir la mise en œuvre du contrat de ville
- Valider les actions proposées
- Définir et ajuster les orientations
- Contrôler la mobilisation du droit commun

Il est composé de :

La Vice-présidente du Grand Verdun en charge de la politique de

la ville assisté le cas échéant par les élus et directeurs concernés

Le Maire de Verdun ou son représentant assisté le cas échéant par les élus et directeurs concernés

Le Sous Préfet de Verdun ou son représentant assisté le cas

échéant des services concernés : direction départementale des

territoires, direction départementale de la cohésion sociale et de la

protection des populations, de la direction des entreprises, de la

concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, de la

délégation au droit des femmes, et des chargés de la prévention de la

délinquance et du contrat de plan Etat-Région.

Le délégué départemental adjoint du CGET (DDCSPP)

Le Président du Conseil Départemental ou son représentant assisté

le cas échéant des directeurs concernés

Le Président de la Région Lorraine ou son représentant assisté le

cas échéant des directeurs concernés

Le Procureur de la République

2 porte-paroles de chaque conseil citoyens

La Présidente de la Caisse d'Allocations familiales de la Meuse ou son représentant

Le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales de la Meuse en sa qualité de représentant légal

Le Président de l'Office Public de l'Habitat de la Meuse ou son représentant

Le Président de la Société immobilière d'Economie Mixte Ville de Verdun Saint-Mihiel ou son représentant

La Présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou son représentant

Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts

Le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie ou son représentant

La Directrice Académique des services de l'Education Nationale

Le directeur de Pôle Emploi

Le Directeur Régional des affaires culturelles

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé

Le Président de la Mission Locale

Signatures



Les partenaires du contrat de ville s'engagent à donner une place importante à la politique de la ville dans la mobilisation des politiques de droit commun. Ils s'engagent également à répondre aux besoins des quartiers prioritaires et de leurs habitants en suivant les orientations fixées au sein des arbres à objectifs présentés dans le contrat cadre.

Il s'agit pour l'ensemble des partenaires de suivre, de mettre en œuvre et d'évaluer l'action du contrat de ville en prenant en compte les spécificités des territoires prioritaires. Il s'agit également d'inscrire la politique de la ville comme un axe transversal de l'ensemble des politiques et actions mises en œuvre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Le Contrat de ville sera assorti d'un plan d'actions visant à mettre en œuvre des démarches structurantes partenariales et pluriannuelles pour réduire durablement les écarts de développement connus par les territoires prioritaires. Le Contrat de ville veillera notamment à la construction d'un plan territorial de prévention et de lutte contre toutes les discriminations en particuliers liées à l'origine (réelle ou supposée) ou l'adresse, à la mise en œuvre de la convention de mixité sociale et du pacte financier et fiscal de solidarité.

Le Président du Grand Verdun

Le Préfet de la Meuse

Samuel HAZARD

Jean Michel MOUGARD

Le Sous-préfet de Verdun

Le Maire de Verdun

Xavier LUQUET

Samuel HAZARD

Pour le Président de la Région
Lorraine,
Par délégation :

Le Président du Conseil
départemental de la Meuse

Joëlle BOROWSKI
Vice-Présidente en charge des
Actions Régionales relevant du
Développement et de
l'Attractivité des Territoires

Claude LEONARD

La Présidente de la caisse
d'allocations familiales de la
Meuse

Le Directeur de la caisse
d'allocations familiales de la
Meuse

Isabelle SPAETH-ELWART

Jérôme THIROLLE

Le Président de l'office public
de l'habitat de la Meuse

Serge NAHANT

Le Président de la Caisse
primaire d'assurance maladie de
la Meuse

Michel KLEIN

Le Directeur Régional de la
caisse des dépôts

Julien TARIS

Le Directeur de Pole emploi

François Corbin

Le Représentant du Conseil
Citoyens du Pont-écluse

Le Président de la société
immobilière d'économie mixte
Verdun Saint Mihiel

Jean François THOMAS

La Directrice des services de
l'éducation nationale de la
Meuse

Annie DERRIAZ

Le Procureur de la République

Camille MIANSONI

Le Président de la Mission
Locale du Nord Meusien

Philippe COLAUTTI

Le Représentant du Conseil
Citoyens de la Cité verte

Le Représentant du Conseil
Citoyens des Planchettes

Le Président de la Chambre de
commerce et d'industrie de la
Meuse

Michel JUBERT

Le Directeur Régional des
affaires culturelles

Marc CECCALDI

La Présidente de la Chambre
des métiers et de l'artisanat

Lucette COLLET

La Déléguée territoriale de
l'agence régionale de santé

Eliane PIQUET

Annexes

SOMMAIRE

- Annexe 1 : Engagements spécifiques de la Région Lorraine
- Annexe 2 : Mobilisation des fonds FEDER sur l'axe 8 « Développement urbain durable » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020
- Annexe 3 : Engagements spécifiques de la Caisse des Dépôts
- Annexe 4 : Engagements spécifiques du département de la Meuse
- Annexe 5 : Directives-cadres de l'Etat en matière de cohésion sociale dans les quartiers prioritaires en Meuse
- Annexe 6 : Vademecum des axes transversaux : document de cadrage (décembre 2014)
- Annexe 7 : Liste des quartiers vécus (prévue par la Circulaire du ministre de la ville en date du 15/10/2014)
- Annexe 8 : Porter à connaissance de l'Etat en Meuse dans le cadre de l'élaboration des contrats de ville
En téléchargement sur <http://datastore.adista.fr>

Annexe 1 :Engagements Spécifiques de la Région Lorraine

Depuis 2010, la stratégie au service du développement et de l'attractivité des territoires mise en oeuvre par la Région Lorraine d'abord à travers les Contrats d'Appui au Développement des Territoires et désormais les Contrats de Partenariat Lorraine et Territoire a anticipé la réforme de la politique de la ville au niveau national en prenant en compte les différents type d'enjeux (sociaux, urbains, économiques, durables).

L'approche de la Région s'inscrit dans une démarche intégrée avec le souci d'égalité des territoires et au moyen d'un dialogue renforcé avec les acteurs locaux et notamment les Pays ou Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux, les intercommunalités, conseils de développement, les chambres consulaires, branches professionnelles, têtes de réseaux associatifs, acteurs de l'emploi et de la formation et les Conseils Départementaux.

Avec la nouvelle politique de la Ville, le Conseil Régional est donc appelé à réinscrire son engagement sous la forme de contractualisation, en conformité avec la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine qui précise, dans son article 6, que les contrats de ville seront signés par les Départements et les Régions.

L'engagement du Conseil Régional s'appuie sur quatre principes d'actions visant à :

- mobiliser prioritairement les politiques régionales de droit commun
- renforcer l'apport des politiques de droit commun par des crédits spécifiques au titre du droit du renouvellement urbain et de la cohésion sociale en faveur des sites d'intérêt régional
- renforcer son appui au développement de la citoyenneté par un soutien aux conseils citoyens (projets et formation)
- prendre appui sur les politiques européennes à travers la mobilisation notamment du FEDER et du FSE dans le volet européen du contrat de ville. »

Annexe 2: Mobilisation des fonds FEDER sur l'axe 8 « Développement urbain durable » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Mobilisation des fonds FEDER sur l'axe 8 « Développement urbain durable » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Partie relative à la désignation d'un organisme intermédiaire à responsabilité limitée appelé « autorité urbaine », responsable de la sélection des opérations au titre des dispositifs 8.9.A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » et 8.9.B « Infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014 – 2020

Vu le Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil, en particulier son article 123 relatif à la « Désignation des autorités » ;

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n°1080/2006, en particulier son article 7 relatif au « Développement urbain durable » ;

Vu le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu la décision d'exécution n° CCI2014FR16M2OP007 de la Commission européenne du 11 décembre 2014 relative à l'approbation du programme opérationnel intitulé « Lorraine et Vosges » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour les régions Lorraine, Alsace et Franche-Comté – départements de Haute-Saône et du Territoire de Belfort en France ;

Vu le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret d'éligibilité des dépenses fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) que la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret relatif au dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEAMP et le FEADER pour la période 2014-2020

Vu le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 ;

Entre le Conseil Régional de Lorraine, représenté par son Président,

dénommé ci-après « autorité de gestion » d'une part,

et la communauté d'agglomération du Grand Verdun, représentée par son Président,

dénommée ci-après « autorité urbaine » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente partie a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, conformément à l'article 7, paragraphe 4 du règlement 1301/2013 relatif au FEDER, l'autorité de gestion confie à l'autorité urbaine la tâche de sélectionner les opérations susceptibles d'être financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Les autorités urbaines sont les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) responsables des nouveaux contrats de ville. Ils deviennent, du fait de cette délégation de tâche concernant la mobilisation des crédits européens, des organismes intermédiaires à responsabilité limitée.

Article 2 : Champ de la sélection des opérations

Les opérations sélectionnées par l'autorité urbaine s'inscrivent dans 2 dispositifs du Programme Opérationnel rattachés à l'axe 8 :

- Au sein de l'axe 8 : « Développement urbain durable » :
- Et de l'Objectif Thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » :
- Investissement prioritaire A :

« Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs, et passage des services institutionnels à des services de proximité » (dispositif 8.9.A)

Enveloppe financière (2014-2020) : 2 M€

- Investissement prioritaire B :

« Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales » (dispositif 8.9.B)

Enveloppe financière (2014-2020) : 13.16 M€

Article 3 : Durée et modalités de la délégation de tâche

L'autorité de gestion confie à l'organisme intermédiaire la mission suivante : la sélection des opérations susceptibles d'obtenir un cofinancement européen au titre des dispositifs 8.9.A et 8.9.B du Programme Opérationnel FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, sur toute la durée de la Programmation.

Seront sélectionnées les opérations qui bénéficient aux quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville.

Toute opération susceptible d'être cofinancée par le FEDER devra être en lien avec les priorités définies dans le contrat de ville.

Les opérations sélectionnées sont clairement identifiées dans la partie « Plan d'action » des contrats de ville, ou, une fois par an, sur base d'un calendrier fixé par l'Autorité de gestion, l'autorité urbaine sélectionne, parmi les opérations identifiées dans le programme d'action annuel, celles qui respectent les critères de sélection énoncés dans le Programme Opérationnel, tiennent compte de l'enveloppe budgétaire affectée aux dispositifs concernés et nécessitent un cofinancement FEDER. Une fois cette sélection opérée, l'autorité urbaine fait parvenir à l'autorité de gestion le programme d'action pour l'année à venir, accompagné d'un compte-rendu détaillant les modalités et arguments relatifs à la sélection des opérations sollicitant un cofinancement FEDER.

Tout programme d'action devra avoir été validé par le Comité de pilotage en charge dudit contrat de ville.

Ces opérations seront ensuite instruites et programmées par l'autorité de gestion.

La sélection d'une opération par l'autorité urbaine ne garantit pas l'octroi d'un cofinancement FEDER, cette décision finale appartenant à l'autorité de gestion.

Du fait de cette délégation de tâche, l'autorité urbaine devra également prendre connaissance et respecter les principes et règles suivants :

- le respect des calendriers de programmation (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020) et d'éligibilité des dépenses (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023) liés au PO FEDER FSE 2014-2020
- le respect de la part minimum d'autofinancement fixée légalement
- l'effet de levier des fonds européens
- la soumission aux contrôles qui peuvent avoir lieu tout au long de la Programmation 2014-2020
- la prise en compte des recettes générées par une opération le cas échéant
- le respect des obligations liées à la commande publique le cas échéant
- le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat le cas échéant

Article 4 : Les obligations de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire à responsabilité limitée

En tant qu'organisme intermédiaire à responsabilité limitée, les autorités urbaines sont responsables du pilotage stratégique de la dimension européenne du contrat de ville ; elles ont ainsi pour rôle d'informer et de coordonner les différents acteurs et porteurs de projet potentiels (communes, associations, entreprises privées...) afin d'élaborer une stratégie intégrée du territoire et d'identifier les actions et opérations à mener.

La sélection des opérations se fera selon un processus transparent, évitant tout conflit d'intérêt, afin de garantir le respect des exigences communautaires en matière de piste d'audit et de lutte anti-fraude.

L'autorité urbaine s'engage ainsi à respecter le principe de neutralité lors de la sélection des opérations pour lesquelles un cofinancement FEDER sera demandé et à traiter de manière égale tous les bénéficiaires potentiels d'une aide européenne.

L'autorité urbaine s'engage également à prendre connaissance des règlements européens relatifs au Fonds européen de développement régional et notamment les règles européennes et nationales d'éligibilité des dépenses relatives aux fonds structurels. Les opérations sélectionnées doivent pouvoir être instruites au regard de l'ensemble de ces règles.

L'autorité urbaine veille à sélectionner les opérations en cohérence avec leur contrat de ville et le Programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Elle doit ainsi s'assurer que les opérations sélectionnées pour bénéficier d'un cofinancement FEDER répondent aux critères des investissements prioritaires énumérés dans le Programme Opérationnel (cf. art 2).

La sélection des opérations se fera également sur la base de critères validés par le Comité de Suivi du P.O.

L'autorité urbaine veille enfin à ce que l'ensemble des bénéficiaires potentiels d'une aide européenne soit informé des modalités d'intervention du FEDER dans le cadre du contrat de ville.

Annexe 3 : Engagements spécifiques de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la communauté d'agglomération du Grand Verdun.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires, le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi, les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées : les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);

-les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);

les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;

opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents. »

Annexe 4 : Engagements spécifiques du département de la Meuse

Le Département intervient au quotidien à travers la mise en œuvre de l'ensemble de ses compétences et politiques (politique insertion, action sociale, sport, culture, développement territorial, économie, transport, éducation...) sur chacun des territoires meusiens dont les quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Ainsi, il mobilise ses moyens humains pour l'accompagnement des publics, coordonne des instances partenariales, appuie les acteurs locaux pour le développement d'actions (aide au montage de projets, soutien financier le cas échéant). Il peut également apporter des soutiens financiers aux collectivités sur le champ de l'investissement dans le cadre de contractualisations conformément aux lignes directrices départementales (politique de développement territorial) et dans la limite des budgets correspondants.

A souligner également les moyens susceptibles d'être mobilisés par le GIP Objectif Meuse et l'intervention du GIP Maison de l'Emploi notamment dans le cadre des clauses sociales.

Ceci avait conduit le Département à être signataire des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) aux côtés de l'Etat et des collectivités locales, dans le cadre d'une démarche volontariste.

Aujourd'hui, dans une même logique, les services départementaux se sont d'ores et déjà impliqués dans l'élaboration des diagnostics sur chacun des sites, et ont participé à la définition des orientations des contrats cadre, la Direction de l'Insertion assurant le lien avec l'ensemble des Directions et Services concernés de la collectivité et intervenant à ce titre au niveau des instances de gouvernance.

Par ailleurs, le Département est reconnu organisme intermédiaire dans le cadre des crédits du Fonds Social Européen (FSE) pour l'emploi et l'inclusion 2014 – 2020, et gère à ce titre les crédits de l'axe prioritaire 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

La Direction de l'Insertion, en qualité de gestionnaire, est chargée de l'instruction des dossiers.

A ce titre, elle est l'interlocutrice pour étudier l'opportunité d'une mobilisation du FSE au regard de la pertinence du projet, de l'impact sur le territoire, des enjeux de l'opération, de sa cohérence avec les priorités du Programme départemental d'Insertion et du Pacte Territorial pour l'Insertion.



Directives-cadres de l'Etat en matière de cohésion sociale dans les quartiers Politiques de la Ville de la Meuse

L'objectif général du pilier Cohésion sociale des contrats de ville est de **valoriser toutes les potentialités humaines et citoyennes des quartiers Politiques de la ville en Meuse.**

Le pilier Cohésion sociale s'articule autour de 3 thématiques et 9 axes stratégiques, déclinés en objectifs opérationnels et un projet de plan d'actions. L'ensemble du pilier prend en compte de manière intégrée les trois dimensions transversales obligatoires : égalité femmes-hommes, jeunesse, prévention et lutte contre les discriminations.

Thématique Education et Parentalité

- axe stratégique n°1 Optimiser la continuité de l'action éducative entre les champs scolaires et périscolairesp.2
- axe stratégique n°2 Renforcer le potentiel des établissements scolaires des QPVp.4
- axe stratégique n°3 Soutenir la fonction parentale pour favoriser la réussite éducative des jeunes.....p.6

Thématique Lien social

- axe stratégique n°4 Soutenir et développer la dynamique citoyenne dans les QPVp.7
- axe stratégique n°5 Permettre un meilleur accès des habitants des QPV aux activités culturelles et sportivesp.9
- axe stratégique n°6 Prévenir et lutter contre les discriminations, en particulier liées à l'adresse et l'origine (réelle ou supposée).....p.11

Thématique Droits /Santé/Prévention de la délinquance

- axe stratégique n°7 Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins des habitants des QPVp.12
- axe stratégique n°8 Optimiser l'accès aux droits des habitants des QPVp 15
- axe stratégique n°9 Prévenir les phénomènes de délinquance dans les QPV.....p.18

**THEMATIQUE
EDUCATION et PARENTALITE**

AXE STRATEGIQUE n°1 :

Optimiser la continuité de l'action éducative entre les champs scolaires et périscolaires

OBJECTIFS OPERATIONNELS	Projet de plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs-Evaluation	
Obj 1.1	<p>Conforter les dispositifs de réussite scolaire (cordées de la réussite, Programme de Réussite Educative, CLAS...)</p>	<p>DDCSPP : Poursuivre le dispositif PRE (développement des actions santé et autres actions pertinentes telles que l'aide à la lecture) Favoriser l'accès aux savoirs de base et mettre en place un suivi du devenir des enfants par le biais de l'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) pour le PRE ou d'un comité de suivi pour les autres dispositifs DASEN : mettre en cohérence les différentes actions développées par le PRE et les actions développées par l'école et le collège</p>	<p>Ville-Agglomération/Etat (DDCSPP)/CAF /DASEN</p>	<p>Taux d'individualisation quant à la prise en charge de l'enfant Taux de cofinancement Nombre d'enfants et/ou jeunes bénéficiaires des dispositifs</p>
Obj 1.2	<p>Veiller à la cohérence éducative dans les différents dispositifs</p>	<p>Constituer des réunions partenariales regroupant les coordonnateurs de chaque dispositif (CLAS, PRE, cordées de la réussite, NAP notamment) visant à améliorer l'efficacité et l'efficacités des dispositifs en recherchant une complémentarité appropriée aux besoins et attentes des publics visés</p>	<p>Ville-agglomération/CAF, associations DDCSPP</p>	<p>Mise en place d'un schéma de suivi des dispositifs et de l'enfant</p>
Obj 1.3	<p>Favoriser les activités périscolaires de qualité dans les écoles de quartiers prioritaires</p>	<p>DASEN : Accompagnement éducatif (écoles, collèges REP) : D'col : service d'accompagnement interactif personnalisé pour les élèves de CM2 et de 6ème en éducation prioritaire. Accompagnement des municipalités par les IEN pour formaliser leur projet éducatif territorial en veillant à la cohérence des actions proposées avec le projet de l'école. DDCSPP : Elaboration d'un PEDT intégrant la citoyenneté, avec la mise en place d'un comité de pilotage regroupant l'ensemble des partenaires concernés - Accompagnement de proximité assurée par le conseiller jeunesse référent et l'inspectrice Jeunesse et sport, intervention avec le groupe d'appui départemental - Diffusion d'outils d'aide au maintien et développement de projets éducatifs de qualité - Programmation d'un dispositif de formation : formations départementales en lien avec la DRJSCS, formations territoriales en réponse à des besoins spécifiques des équipes pédagogiques sur les domaines de l'animation, de la culture, du sport et de l'environnement - Mise en place d'un réseau : échanges de pratiques entre les directeurs/trices périscolaires</p>	<p>Ville-agglomération/DASEN/DDCSPP CAF/Associations à rayonnement départemental/associations des maires de Meuse et Codecoms</p>	<p>Nombre d'heures supplémentaires effectives annuelles</p> <p>Mise en place d'un comité de pilotage Elaboration d'un PEDT : élaboration d'un projet pédagogique, taux d'encadrement et de qualification, temps dédié en direct et en préparation, utilisation des locaux, diversité et qualité des contenus d'activité (progression pédagogique, caractéristiques du contexte et des enfants), cohérence entre les différents temps scolaires et périscolaires, intégration de la citoyenneté</p>

Obj 1.4	Transmettre une véritable culture de l'égalité entre les filles et les garçons articulée entre l'école et le périscolaire	<p>- Impulser la mise en place, dans les écoles primaires, d'un travail pédagogique autour de l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre les stéréotypes sexistes et l'éducation au respect : déclinaison du plan national d'action nationale pour l'égalité filles-garçons à l'école et de la convention régionale pour l'égalité femmes-hommes dans le système éducatif, utilisation de la mallette pédagogique égalité filles-garçons, prêts d'ouvrages jeunesse sur l'égalité filles-garçons par la bibliothèque départementale et de la DDFE</p> <p>- Favoriser la mise en œuvre d'interventions dans les écoles, par des associations agréées par le Rectorat, sur les thèmes de l'égalité filles-garçons, de la mixité, des discriminations, de la citoyenneté</p> <p>-Mettre en place des actions sur l'égalité filles-garçons dans les accueils collectifs de mineurs, les PEDT, les OVVV : Sensibilisation et formation des professionnels de la jeunesse et des équipes pédagogiques sur l'égalité filles-garçons, temps éducatifs dédiés et intégration de l'objectif de l'égalité filles-garçons dans les projets pédagogiques</p>	<p>Ecoles primaires/IEN/DASEN/ Mission égalité filles-garçons et lutte contre les discriminations du Rectorat DDFE/DDCSPP/ARS</p> <p>DDFE/DDCSPP/DR JSCS ACM/OVVV/comm unauté d'agglomération</p>	<p>Mise en place de séquences pédagogiques sur l'égalité filles-garçons dans les écoles Utilisation par les écoles de la mallette pédagogique sur l'égalité filles-garçons disponible auprès de l'IEN de circonscription Prêts d'ouvrages jeunesse sur l'égalité Nombre d'intervention d'associations agréées sur l'égalité (financement possible appel à projet ARS/Rectorat)</p> <p>Nombre de professionnels jeunesse participant aux formations sur l'égalité filles-garçons Nombre de session de sensibilisation sur l'égalité filles-garçons, nombre de structures y participant Utilisation des mallettes pédagogiques sur l'égalité filles-garçons</p>
Obj 1.5	Veiller à la prévention et à la lutte contre les discriminations dans les champs scolaires et périscolaires	- développer des actions de sensibilisations des professionnels des deux champs	Ville-agglo DDCSPP, DASEN	<p>Nombre de participants (F/H) des deux champs Nombre d'actions impulsées par la suite par les équipes</p>

AXE STRATEGIQUE n°2 :

Renforcer le potentiel des établissements scolaires des QPV

	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Projet de plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs-Evaluation
Obj 2.1	Lutter contre le décrochage, et favoriser l'accès à des études supérieures, à des projets professionnels et/ou de formation	DDCSPP : Promouvoir auprès des établissements scolaires la mise en place de missions de service civique alternées pour des jeunes décrocheurs ou non diplômés résidant sur les quartiers.	Ville-agglo/Direction Académique des services de l'Education Nationale, DRJSCS DDCSPP	Nombre d'agrément Nombre de jeunes touchés Nombre de missions
Obj 2.2	Diviser par deux le nombre de décrocheurs en mettant l'accent sur la prévention.	<p>DASEN : - 2 plateformes de soutien et d'appui aux décrocheurs, Meuse nord et Meuse sud, pilotées par les directeurs de CIO</p> <p>-2 réseaux FOQUALE en Meuse (nord et sud) pilotés par des chefs d'établissement nommés par le recteur:</p> <p>⇒ Mise en réseau des établissements pour favoriser la fluidité des parcours scolaires, recenser les solutions existantes et favoriser la mutualisation d'expériences réussies. Les réseaux FOQUALE s'intègrent dans les réseaux constitués autour des plateformes d'appui et de suivi aux décrocheurs.</p> <p>Actions : intégration des « décrocheurs » sur des dispositifs relevant du DAIP ou scolarisation.</p> <p>Des référents « décrochage scolaire » sont nommés dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage.</p> <p>Chaque établissement se dote d'une instance : le groupe de prévention du décrochage scolaire, qui permet de coordonner les actions des membres de l'équipe éducative et des partenaires extérieurs.</p> <p>Dispositifs mis en œuvre dans les établissements : tutorat, parcours individualisés.</p> <p>Actions de prévention dans le cadre du REP, du CESC ou du PRE</p> <p>Développer le dispositif Atelier Relais sur l'ensemble des QPV : remobilisation de l'élève en risque de décrochage scolaire.</p> <p>Lutte contre l'absentéisme : Dans les écoles et collèges, développer le repérage des élèves en absentéisme, les actions partenariales en direction de l'élève et sa famille.</p> <p>DDCSPP: Proposer des missions spécifiques aux jeunes décrocheurs dans le cadre du Service civique.</p>	Ville-agglo DASEN, DDCSPP/PEP	Nombre de décrocheurs Nombre de missions de services civiques dédiées

Obj 2.3	Affectation des emplois médico-sociaux en direction des établissements relevant de l'éducation prioritaire.	DASEN : Mise à disposition d'ETP supplémentaires dans les écoles et collèges en REP et REP+ en fonction des besoins fondés sur indice social et l'effectif élèves.	DASEN	Nombre de moyens humains supplémentaires
Obj 2.4	Déploiement du dispositif « plus de maîtres que de classes »	Collèges en REP : dotation supplémentaire de 18H00 d'enseignement. Effectifs élèves plafonné à 24 en 6ème, à 27 en 5ème, 4ème, 3ème. REP+ : Pour tous les personnels enseignants et d'éducation de collège, une pondération de 1/1 permet de dégager un volume horaire de travail hors présence élève, dédié au travail de coordination en équipe et engendre un volume horaire constituant des postes enseignants supplémentaires affectés aux collèges. Pour le premier degré, 9 journées de travail de l'enseignant, sur l'année sont dédiées au travail hors présence élèves, avec remplacement de l'enseignant devant les élèves. 1 coordonnateur par REP. En REP+, 1 coordonnateur 1er degré, 1 coordonnateur 2d degré. Rentrée 2015 : 1 coordonnateur supplémentaire en REP+, Indemnité annuelle versée aux enseignants en REP majorée de 50% et en REP+ l'indemnité est doublée.	DASEN	Nombre de moyens humains supplémentaires
Obj 2.5	Développer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans	Mise en œuvre d'un dispositif partenarial avec les structures de la petite enfance du secteur Développer les classes passerelles en tenant compte de la réglementation institutionnelle portée par la CAF et dans la limite des moyens financiers pouvant être mobilisés par cette Institution sur cet axe	DASEN-CAF-AGGLO-DDCSPP	Taux de scolarisation des moins de 3 ans (déjà élevé en Meuse)
Obj 2.6	Mettre en place de parcours d'éducation artistique et culturelle	Mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle à la rentrée 2015, inscrit dans le projet du réseau.	DASEN-DRAC	Qualité des projets prévus en conseil d'école et de collège sur réseau de réussite scolaire

AXE STRATEGIQUE n°3 :

Soutenir la fonction parentale pour favoriser la réussite éducative des jeunes

	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Projet de plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs-Evaluation
Obj 3.1	Accompagner les parents dans leur rôle éducatif en facilitant le lien avec le milieu scolaire	DASEN : Développer de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc Former les personnels et les parents au rôle de représentant. Promouvoir les actions innovantes susceptibles d'être déclinées et réinvesties.	DASEN/CG/CAF	Objectif signalé lors des assises de la citoyenneté de l'Education nationale
Obj 3.2	Renforcer le soutien à la parentalité	- Développer des actions (groupes d'expression de parents..) liées à la thématique de la promotion de la citoyenneté, de la prévention du risque de radicalisation - s'appuyer sur le schéma départemental de services aux familles (en cours)	Préfecture/ DDCSPP/CAF/CD	
Obj 3.3	Développer les actions de soutien à la parentalité en partenariat avec les professionnels de santé (addiction, souffrance psychique des jeunes...): offrir aux adolescents et à leurs parents les prestations les mieux adaptées à leurs besoins et attentes	-une unité d'hospitalisation pour adolescents en souffrance mentale de 12 à 20 ans a été créée au centre hospitalier de VERDUN et apporte une réponse départementale. Le territoire meusien se compose également de 2 secteurs de psychiatrie générale et de 2 secteurs infanto-juvéniles confiées aux 2 établissements de santé (Bar Le Duc-Fains Véel, Verdun) -la maison des adolescents apporte une réponse sur l'ensemble du département, avec l'ouverture de 2 sites: l'un à BAR-LE-DUC et le deuxième à VERDUN, qu'il convient de soutenir et d'optimiser. La mission de la Maison des Adolescents s'articule autour de l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation, l'évaluation des situations, la prise en charge médicale, l'accompagnement éducatif, social et juridique -2 CSAPAS apportent également une réponse médico-sociale en matière d'addiction	ARS	Indicateurs d'activité pédo-psychiatrique

THEMATIQUE LIEN SOCIAL

AXE STRATEGIQUE n°4 :

Soutenir et développer la dynamique citoyenne dans les QPV

OBJECTIFS OPERATIONNELS	Projet de plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs-Evaluation	
Obj 4.1	Mise en place d'une cellule départementale de suivi du dispositif opérations ville vie vacances (OVVV) afin de favoriser la qualité des actions proposées	- mise en place de groupe de travail afin de favoriser une coordination des acteurs et les échanges de bonnes pratiques entre professionnel.les de terrain	DDCSPP, agglomération, DDFE/ CD/Structures OVVV	Nombre de professionnels jeunesse participant aux formations sur l'égalité filles-garçons Nombre de sessions de sensibilisation sur l'égalité filles-garçons, nombre de structures y participant Utilisation des mallettes sur l'égalité filles-garçons
Obj 4.2	Veiller à la mixité et à la promotion de l'égalité filles-garçons dans les OVVV	- promouvoir le respect de la mixité (objectif du CGET 50% de filles) - développer des actions de promotion de l'égalité au sein des OVVV	DDCSPP, DDFE	Taux de mixité filles/garçons dans les actions Intégration de l'objectif de l'égalité filles-garçons dans les projets pédagogiques Origine géographique des bénéficiaires
Obj 4.3	Promouvoir la participation des habitants	-accompagner la mise en place de Conseils citoyens paritaires et représentatifs de la vie du quartier - Appui et renforcement des capacités de habitant.es (prise de parole en public notamment)	Ville -agglomération/DDCSPP/ conseil citoyen	Parité femmes-hommes Autonomie Nombre et fréquences réunions Actions proposées Représentation équilibrée F/H dans les instances Présence de jeunes
Obj 4.4	Accès à la citoyenneté: augmenter les actions et les missions de service civique dans le cadre de la citoyenneté	Mobilisation des organismes pouvant proposer des missions de service civique (ex : ambassadeur citoyen) Temps d'information auprès des jeunes des quartiers sur les missions proposées, en direction des structures susceptibles d'accueillir des jeunes Accompagnement des jeunes dans leurs démarches auprès d'organismes pouvant les accueillir Mise en place d'un réseau à l'échelle départementale par les associations disposant d'un agrément national : formation bénévoles/salariés/volontaires, montée en charge de la thématique égalité filles-garçons et citoyenneté notamment dans les quartiers	Ville-agglomération DDCSPP Organismes agréés Conseil général Associations des maires et des Présidents de Codecoms Missions locales	Nombre et types de missions de service civique Mise en place d'un réseau départemental : nombre de rencontres et formations organisées

Obj 4.5	Augmenter le nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale	<p>Mobilisation des organismes pour porter des projets favorisant la mobilité des jeunes hors de leur quartier dans le cadre de l'éducation non formelle (rencontres internationales, services volontaires européens, chantiers de jeunes bénévoles internationaux)</p> <p>Identification sur les territoires de relais pour diffuser auprès des jeunes l'information sur les programmes de mobilité pouvant les concerner</p> <p>Accompagnement des animateurs, responsables associatifs, agents des collectivités ou élus locaux au montage de projets internationaux</p>	<p>Ville DRJSCS Conseil Départemental Conseil Régional</p>	<p>Rencontres/temps de formations au niveau départemental organisées par la DRJSCS</p> <p>Nombre et type de projets</p>
---------	--	---	--	---

AXE STRATEGIQUE n°5 :

Permettre un meilleur accès des habitants des QPV aux activités culturelles et sportives

	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Projet de plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs-Evaluation
Obj 5.1	Développer l'offre des pratiques sportives et de loisirs	Maintien et développement d'actions de loisirs et sportives proposant des pratiques innovantes et diversifiées, favorisant l'accès pour tous, notamment avec une prise en compte de l'égalité filles/garçons Accompagnement de proximité : supports divers et appui financier au regard des éléments innovants	Ville DDCSPP DRJSCS Associations/CDOS/ligues sportives	Nombre et types d'actions innovantes Nombre de filles/garçons
Obj 5.2	Favoriser l'accès à l'offre et aux équipements culturels	Maintien et développement d'actions de loisirs à caractère culturel en direction des jeunes Etre attentif à la concertation avec les publics cibles pour des projets d'équipements dans le cadre du temps périscolaire ; Développer des missions de service civique dédié à l'accompagnement des habitants des QPV dans le cadre d'actions culturelles DDFE : Favoriser des approches ne véhiculant pas de stéréotypes sexistes et discriminatoires	Ville-agglo DDCSPP Associations Préfecture (DETR)/DDFE/ACB/ musées/DRAC	Actions nouvelles à caractère culturel Projets de rénovation, de restructuration d'équipements dans le cadre périscolaire Missions dans le domaine de la culture Nombre F/H
Obj 5.3	Développer les pratiques artistiques et culturelles	DRAC : attention particulière sera apportée aux pratiques numériques L'opération « Portes du temps » sera développée de façon à renforcer le partenariat très efficace entre structures d'éducation populaire et opérateurs artistiques. -Développer les actions menées avec, et pour les jeunes placés sous protection judiciaire, conformément aux objectifs du protocole signé avec la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse en 2014. -mobiliser les institutions de conservation et de diffusion du Patrimoine ainsi que les établissements d'enseignement et de formation. DDFE : Favoriser des approches ne véhiculant pas de stéréotypes sexistes et discriminatoires	DRAC /agglo-ville/DDFE/conservatoires de musique	Inscription d'objectifs mesurables en faveur de ces publics dans les conventions pluriannuelles d'objectifs des structures labellisées Nombre de filles/garçons dans les différentes actions organisées.
Obj. 5.4	Développer l'éducation artistique et culturelle (EAC) notamment l'éducation au multimédia et aux pratiques numériques	la DRAC a établi un contrat territorial pour l'EAC avec l'agglomération de Bar le Duc et un même contrat est en projet sur l'agglomération de Verdun; - dans le cadre de ces contrats l'offre culturelle et artistique à proposer aux jeunes hors temps scolaire est prise en compte - des crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville pourront permettre de soutenir des projets de médias de proximité ou des projets qui valorisent la mémoire des quartiers	DRAC	respecter le ratio de 30% des crédits dédiés au projet national pour l'EAC

AXE STRATEGIQUE n°6

Prévenir et lutter contre les discriminations, en particulier liées à l'adresse et à l'origine (réelle ou supposée)

	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Projet de plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs-Evaluation
Obj 6.1	Elaborer un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations, à annexer à chaque contrat de ville	Identification des freins et levier sur chaque territoire afin d'adopter des choix pertinents en termes d'actions	Agglomération-ville /DDCSPP/ l'ensemble des services de l'Etat et partenaires associés	Réalisation du plan
Obj 6.2	Mettre en place des actions et projets relatifs à la prévention et à la lutte contre les discriminations	DDCSPP : accompagner les collectivités dans leur démarche de co-formation des professionnel.les de la politique de la ville et des conseils citoyens - accompagnement sur le territoire d'une formation-action CGET sur la lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse dans l'accès aux soins, à la santé et à l'action sociale	Agglo-ville /DDCSPP/CAF/CGET	Bilan de la formation-action Nombre d'actions de co-formation mises en œuvre /nombre de participants Nombre et qualité des actions menées sur cette thématique
Obj 6.3	Intégrer une clause liée à la prévention et à la lutte contre les discriminations dans tout document de contractualisation et inciter les porteurs de projets à inclure cette dimension dans leurs projets d'établissements.	CAF : inscrire la lutte contre les discriminations et le développement d'une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et hommes dans le cadre des renouvellements d'agréments des centres sociaux et espaces de vie sociale, et promouvoir ces thématiques dans les objectifs fixés dans les conventions de financement. DDCSPP : intégration des trois axes transversaux (égalité F/H, jeunesse et lutte contre les discriminations) dans les conventions de financement liées aux crédits du CGET - au travers de l'appel à projet, inciter les structures porteuses de projets, à développer une stratégie d'action relative à une ou plusieurs des trois thématiques transversales et à les inscrire comme axe structurant de leur projet d'établissement.	Agglo-ville /DDCSPP/CAF/ ensemble des services de l'Etat et partenaires associés	Nombre de conventions intégrant ces clauses Nombre de projets éducatifs/projets pédagogiques/projets d'établissement intégrant ces dimensions

THEMATIQUES
DROITS / SANTE / PREVENTION DE LA DELINQUANCE

AXE STRATEGIQUE n°7 :

Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins des habitants des QPV

	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Projet de plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs-Evaluation
Obj 7.1	Garantir à tous les assurés un accès réel aux droits et aux soins en favorisant le développement de soins accessibles aux assurés sociaux et en simplifiant les démarches et en développant l'information notamment pour les assurés les plus vulnérables	<p>Mise en place du parcours séniors (en cours) qui constitue une offre d'accompagnement conjointe de l'assurance Maladie et de la CARSAT avec pour objectif la préservation de l'autonomie dans l'avancée en âge en prenant en compte les situations de fragilité avec un repérage des territoires prioritaires par le biais du SIG (Systèmes d'informations Géographiques) qui intègre des données territorialisées « Maladie » et « Retraite ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du « parcours santé jeunes » motivée par les besoins d'une population vulnérable pour laquelle le recours aux droits et aux soins peut s'avérer non prioritaire et difficile, avec des conséquences graves en termes de santé et d'insertion sociale et professionnelle. - Développement de services attentionnés : prévention de la désinsertion professionnelle, perte d'un proche, bénéficiaires de la CMUC, assurés entrant en invalidité. 	CPAM	
Obj 7.2	Développer des modalités d'intervention des professionnels de santé à l'égard des publics en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> - Traiter les QPV dans le cadre des travaux relatifs à la révision des zones déficitaires en professionnels de santé lancée par l'ARS en 2015 - Aider à l'installation des professionnels de santé dans les QPV - soutenir la création de maison de santé pluridisciplinaire - Optimiser les consultations avancées dans les QPV - Renforcer l'accès aux soins de proximité aux spécialistes - prendre appui sur les permanences d'accès aux soins de santé PASS- des centres hospitaliers. 	ARS	
Obj 7.3	Renforcer l'accès à la santé et aux soins au travers de la coordination assurée par les ateliers santé ville (ASV)	<p>Optimiser la coordination et l'articulation des prises en charges sanitaires, sociales, médico-sociales (professionnels de santé, structures sanitaires, sociales, médico-sociale), tout en associant et en mettant en synergie les partenaires institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> -actualisation des diagnostics territoriaux en matière de santé et d'accès aux soins des habitants des QPV -veiller aussi à l'intégration des thématiques : violences faites aux femmes, prévention des grossesses précoces, prévention des risques prostitutionnels notamment. 	Agglo-ville/DDCSPP/ARS	

Obj 7.4	Lutter contre les addictions : soutenir et renforcer les actions de prévention et de prise en charge des personnes (notamment adolescents et jeunes adultes) ayant des conduites addictives.	Les plans d'actions prévues par l'ARS pour les 2 prochaines années dans le cadre du Projet régional de santé visent les champs de compétence suivants : la prévention, les soins ambulatoires et hospitaliers, ainsi que l'accompagnement médico-social. L'action de la DTARS 55 portera sur : -Optimiser la qualité des prises en charge des dispositifs spécialisés sur le territoire meusien (CSAPA) -Soutenir les consultations avancées en addictologie dans les MSP de Meuse : il existe une volonté de certains médecins généralistes de dynamiser l'accès aux soins de proximité des populations addictées, par la mise en place de consultations avancées en addictologie et 1 projet de téléconsultation dans le cadre de l'addictologie à titre expérimental en MSP à Revigny Sur Ornain -En matière de Réduction des risques (RDR) : Des formations organisées par RESAM sont envisagées pour améliorer la coordination partenariale dans la prise en charge des toxicomanes et optimiser l'exercice professionnel.	ARS	
Obj 7.5	Promouvoir la santé y compris la santé par le sport	Accompagnement de proximité pour des actions répondant aux problématiques repérées : isolement, maladies chroniques, addictions, perte de repères, de confiance,... pour du lien social, le développement des compétences psychosociales, un état de bien-être physique et mental, une amélioration de la confiance et de l'estime de soi, une insertion professionnelle... Organisation d'actions de sensibilisation	Ville-agglo DDCSPP/ARS/ Atelier santé ville Associations /IREPS DRJSCS	Nombre de projets Nombre F/H
Obj. 7.6	Garantir pour les quartiers prioritaires une offre de prévention et d'éducation à la santé adéquate en fonction des besoins identifiés dans le diagnostic local de santé	ARS : - activer les CESC dans les établissements scolaires. - soutenir l'accompagnement des établissements scolaires par l'IREPS en vue d'un diagnostic santé dans les établissements, -favoriser la mise en œuvre d'interventions de prévention et de promotion de la santé dans les établissements scolaires, (financement de projets dans le cadre de l'appel à projets ARS/Rectorat) - optimiser la qualité des actions de prévention promotion des santé portées notamment par les centres sociaux. -Lancement de 9 appels à projets : accès à la santé, jeunes et insertion, établissements scolaires, alimentation, activité physique et sportive, violences contre les femmes, détenues, personnes en situation de handicap, CHR, convention avec la PJJ. Renforcer et promouvoir les actions de prévention et de dépistage dans le cadre du plan cancer	Etablissements scolaires, DASEN, ARS, IREPS/CPAM	

		<p>CPAM : Actions de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire des classes de CP dans les écoles Camille Claudel à BAR LE DUC et écoles Michel Pergaud et Porte de France à VERDUN</p> <ul style="list-style-type: none">-Promotion des dépistages organisés des cancers- Promotion de l'examen périodique de santé avec le centre de médecine préventive- Organiser des réunions d'information sur les thèmes de prévention et services en santé portés par l'Assurance Maladie		
--	--	--	--	--

AXE STRATEGIQUE n°8 : Optimiser l'accès aux droits des habitants des QPV

	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Projet de plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs-Evaluation
Obj 8.1	Déterminer un partenariat avec les communautés urbaines gestionnaire des futurs contrats de ville pour décliner pour les quartiers prioritaires des actions de sensibilisation, d'information et de promotion des aides et services proposés par l'assurance maladie	Désigner référents CPAM	CPAM	
Obj 8.2	Assurer un service performant et une relation de qualité avec les usagers en assurant un service de base performant et homogène sur l'ensemble du territoire et en simplifiant la relation par le canal le plus adapté	<p>CPAM : - Référents CPAM mis à disposition des CCAS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'accueil sur rendez-vous - Développement de l'offre de l'Assurance Maladie sur ses différents canaux de contact, renforcement de la qualité de service et amélioration du niveau de réponse, en fonction des attentes des assurés, de leur situation géographique, de leurs capacités de déplacement, de leur accès à Internet, du degré d'urgence ou de la complexité de la demande. <p>Caf: Développement d'une relation de service par une accentuation de la dématérialisation via le Caf.fr et accompagnement de cet axe par une communication adaptée auprès du public allocataire (valorisation de la rubrique « mon compte » ...) et ce dans une perspective d'autonomie et de facilitation de la relation de service</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la politique de rendez-vous et notamment au profit des bénéficiaires du RSA (volet instruction et volet accompagnement social) et réflexion sur la mise en œuvre d'une politique de rendez-vous des droits au profit des allocataires sur le siège social dans un premier temps. - Moyens informatiques renforcés sur le siège de la CAF de la Meuse avec création d'un espace multimédia et un accompagnement des allocataires dans l'utilisation des logiciels mis à disposition. 	CPAM-CAF	
Obj 8.3	Territorialiser le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers.	<p>CAF : La CAF participe activement aux actions initiées sur les territoires visant à lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale notamment au regard des interventions développées notamment par les Centres Sociaux de BAR LE DUC et de VERDUN au nombre de 6 au total (3 sur chaque secteur).</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle finance ces structures par le biais d'une prestation de service « animation globale et coordination » une prestation de service « animation collective famille », la mobilisation de financements sur fonds locaux au titre du fonctionnement et pour la réalisation d'actions au profit des jeunes notamment mais également des familles (actions chantiers – départs 	CAF/DDCSPP	

		<p>individuels en vacances dans le cadre des opérations spéciales premier départ ou départs collectifs portés par les centres sociaux.</p> <p>- au sein des quartiers politique de la ville, la CAF finance des établissements d'accueil des jeunes enfants permettant également une action en matière de cohésion sociale, de lutte contre la pauvreté. En effet, les projets d'établissement des structures mettent en évidence l'accueil des enfants issus de familles précaires. L'objectif fixé par la CAF est l'accueil d'au moins 10 % d'enfants issus de familles dont la participation familiales à l'heure d'accueil doit être inférieure à 1€. Il existe un établissement d'accueil des jeunes enfants sur le territoire de la côte Sainte Catherine à Bar le Duc, une structure sur le quartier des planchettes. Les lieux d'accueil enfants / parents situés à Bar le Duc, à Verdun (Cité Verte – Planchettes).</p> <p>Des financements spécifiques ont également été apportés pour soutenir les actions innovantes afin de permettre aux familles assumant la charge de jeunes enfants de répondre à un entretien d'embauche, de s'inscrire à une formation. L'accompagnement spécifique mis en place vise également à rechercher avec la famille un mode de garde pérenne au regard d'une reprise d'activité.</p> <p>Enfin, les actions initiées au titre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'accompagnement des parents permettent d'apporter une attention particulière à la relation enfants / parents et à lutter pour l'inclusion sociale des familles bénéficiaires dans les quartiers.</p> <p>DDCSPP : décliner le diagnostic 360° à l'échelle de l'EPCI</p>		
Obj 8.4	Renforcement de l'accès aux droits pour les publics vulnérables, et particulièrement pour les femmes - dont les femmes immigrées ou nouvellement arrivées en France	<p>-Promouvoir des actions collectives en faveur de la citoyenneté et de l'accès aux droits des femmes des QPV pour outiller les femmes afin qu'elles puissent construire des parcours d'insertion sociale et professionnelle et développer toutes leurs potentialités. Cibler particulièrement les femmes immigrées qui sont encore plus confrontées aux discriminations.</p> <p>-Accompagner la diffusion du guide pour les femmes immigrées ou nouvellement arrivées en France</p>	DDCSPP/DDFE/D RJSCS CIDFF/associations d'accompagnement des migrantes	<p>Nombre d'heures de permanences d'accès aux droits du CIDFF</p> <p>Nombre d'informations collectives sur les droits des femmes et des familles</p> <p>Mise en place d'actions dédiées aux femmes migrantes</p> <p>Sessions de sensibilisation à l'utilisation du guide pour les femmes migrantes</p>

AXE STRATEGIQUE n°9:

Prévenir les phénomènes de délinquance dans les QPV

	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Projet de plan d'actions	Pilote Partenaires associés	Indicateurs-Evaluation
Obj 9.1	Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes dans les QPV	<p>-créer un groupe de travail dédié à la prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes au sein du CISPD, le réunir trimestriellement</p> <p>- communiquer sur les violences faites aux femmes auprès des élu-es de la communauté d'agglomération, des professionnel-les et du grand public (journal communal, affiches, plaquettes...)</p> <p>- veiller à l'information des habitantes du QPV sur l'accueil de jour départemental pour les femmes victimes de violences (PIS de Bar le Duc)</p> <p>- favoriser l'accès au logement de façon prioritaire pour les femmes victimes de violences et leurs enfants</p> <p>- participer à la création d'un dispositif d'intervenant social en police et en gendarmerie à Bar-le-Duc</p> <p>-mettre en place une marche exploratoire de femmes pour l'appréhension des questions d'insécurité dans le quartier</p> <p>Les marches sont à la fois des outils de diagnostic, d'aide à la décision et d'évaluation de la sécurité dans les QPV.</p>	AGGLO/ préfecture/DDFE/ police/gendarmerie/Justice/CIDFF/CSA	<p>Nombre de réunions du groupe de travail du CISPD sur les violences faites aux femmes</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation et formation des professionnels sur les violences faites aux femmes</p> <p>Nombre de communication institutionnelle</p> <p>Mise en place d'un groupe de travail sur une marche exploratoire de femmes</p> <p>Appui et renforcement des capacités des habitantes à la prise de parole en public</p> <p>Création et pérennisation d'un poste d'intervenant social et police et gendarmerie</p>
Obj 9.2	Améliorer le lien entre les forces de sécurité et la population	<p>-Créer un ou des postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie ; face au nombre croissant d'interventions des forces de sécurité en milieu familial nécessitant une réponse sociale, il importe que les forces de sécurité puissent être appuyées par un intervenant social qui assurera un premier accueil social, d'écoute et d'orientation. Une réflexion est à engager rapidement entre l'Etat, le département et les collectivités territoriales voire associations pour créer un premier poste d'intervenant social en 2015, projet financé en partie par le FIPD pour l'Etat.</p> <p>-Développer l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux métiers de la sécurité intérieure et de la sécurité civile : par une promotion des recrutements des ADS (adjoints de sécurité), des GAV (gendarmes adjoints volontaires) et des volontaires en service civique</p>	FIPD/ AGGLO/CG/DDSP	

Obj. 9.3	Accroître l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le CISPD	Le contrat de ville doit faire apparaître les orientations locales relevant des trois programmes de la stratégie nationale de prévention de la délinquance -la prévention de la délinquance des jeunes et la prévention de la récidive (en faisant notamment appel aux correspondants sécurité de l'école de la police et de la gendarmerie ou aux interventions des policiers et gendarmes formateurs anti-drogue) ; - la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes ; - l'amélioration de la tranquillité publique (au moyen d'études et diagnostics de sûreté, par l'implantation de dispositifs de vidéoprotection, par le recours à l'opération tranquillité vacances)	FIPD (fonds interministériel pour la prévention de la délinquance)/DASEN/POLICE	
Obj 9.4	Renforcer la coordination entre les forces de sécurité nationales et les polices municipales	Actualisation des conventions, le cas échéant, selon l'évolution des chiffres de la sécurité.	Préfecture/ Ville/ Police	

Vademecum à destination des référents Politique de la ville sur les trois axes transversaux des contrats de ville

axe transversal 2/3	Identifier des données quantitatives et qualitatives (sexuées)	Identifier les actions spécifiques (actuelles ou à prévoir) Action spécifique: dispositif déployé sur une période souvent limitée permettant le rattrapage/correction d'une problématique ou visant à réduire les écarts les plus importants.	Identifier des leviers pour une approche intégrée de cette thématique Jeunesses dans chaque politique/champ/dispositif
<p>Jeunesses</p> <p>Cet axe transversal vise à renforcer :</p> <ul style="list-style-type: none"> > l'offre d'information généraliste auprès des jeunes des QPV : cartographier les ressources existantes sur le territoire ; mise en place d'actions spécifiques ; mise en réseau des lieux existants > la mixité sociale des jeunes au sein du territoire (à travers le sport, un projet, une activité), et la mobilité des jeunes en dehors du territoire (décloisonnement des quartiers, à l'échelle régionale, nationale, internationale) > l'engagement des jeunes au travers de dispositifs spécifiques > la co-construction du contrat de ville avec les jeunes au travers de leur participation aux conseils de citoyens, à la prise en compte d'espaces participatifs propres aux jeunes 	<p>Quelles données quantitatives et qualitatives (sexuées) sont disponibles sur les jeunes du QPV ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø situations identifiées par le conseil de citoyen Ø situations identifiées par le service Jeunesse (DDCSPP) Ø situations identifiées par les chefs de projets des collectivités et référents politique de la ville des services de l'Etat <p>Information</p> <p>Existe-t-il un espace d'information dédié aux jeunes du QPV ?</p> <p>Diverses actions : jobs d'été, information sur le service civique, la mobilité des jeunes : qui accède à l'information ? Qui se l'approprie ?</p> <p>Quelles actions visant informer tous les jeunes des QPV ?</p> <p>Part des jeunes filles dans ces espaces ?</p> <p>Mixité sociale et mobilité</p> <p>Où sont les jeunes (filles/garçons) ? Dans des structures identifiées ?</p> <p>Les jeunes (filles/garçons) des QPV sont ils/elles autant bénéficiaires des équipements publics que les autres tranches d'âge ?</p> <p>Part des jeunes (filles/garçons) repérés dans des lieux d'activité, part des jeunes repérés en décrochage</p> <p>Participation des jeunes</p> <p>Quels espaces participatifs peuvent concerner les jeunes ?</p> <p>Part des jeunes dans les conseils citoyens</p>	<p>Des actions spécifiques sont elles prévues en direction des jeunes des QPV ?</p> <p>Ont elles vocation à favoriser l'information, la mixité sociale au sein du territoire, et de mobilité en dehors du territoire, l'engagement et la participation des jeunes ?</p> <p>Pour quels objectifs et quels résultats ?</p> <p>Les jeunes participent-ils/elles à l'élaboration de ces actions ?</p> <p>Quelles offres d'activité en direction des jeunes : sport,culture, espaces d'échanges (jeunes collégiens, lycéens; résidant sur les QPV et hors QPV), loisirs, prévention, santé/bien-être, transports</p> <p>Côté formation, emploi, insertion : quelles actions, quels accompagnements, quels tutorats : nombre de structures identifiées, procédures d'accompagnement, ... ?</p> <p>Au travers des actions menées : quelles valorisations sur l'engagement des jeunes, le bénévolat, la créativité, l'initiative?</p>	<p>L'enjeu des politiques publiques de jeunesse est la création d'un espace public pour travailler sur des repérages communs, des définitions communes et un cadre partenarial dans lequel sont privilégiées les approches pluridisciplinaires et décroisées.</p> <p>S'assurer que les politiques publiques et actions mises en place s'adressent également aux jeunes: quelles procédures mises en œuvre dans les dispositifs existants (emploi, formation, sport, loisirs...) contribuent à favoriser l'accès pour tous ?</p> <p>Existe-t-il des objectifs chiffrés pour réserver leur place aux jeunes dans les dispositifs suivants : emplois d'avenir et les contrats aidés, les contrats d'apprentissage, les clauses d'insertion, les bénéficiaires du service civique ou encore le nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale.</p> <p>Améliorer et amplifier ce qui "marche" et contribue à l'élévation du niveau des jeunes :</p> <p>Quelles procédures sécurisent et professionnalisent réellement le jeune des QPV vers un emploi ?</p> <p>Existence d'un comité de pilotage Emplois d'Avenir, d'un Réseau Emploi Associatif : quelles actions envisagées entre partenaires visant à élaborer un continuum entre insertion, emploi, formation ?</p> <p>Dispositifs OVVV : qui ? quelles communications ? qualité éducative des actions au regard des caractéristiques des jeunes des QPV ? Quelles évaluations et quelles améliorations ?</p> <p>Garantir avec ce qui existe une offre égalitaire, voire l'amplifier et favoriser la concertation avec les jeunes en vue de les impliquer dans les décisions prises</p>

Vademecum à destination des référents Politique de la ville sur les trois axes transversaux des contrats de ville

		Questions clefs	
axe transversal 3/3	Identifier des données quantitatives et qualitatives (sexuées)	Identifier les actions spécifiques (actuelles ou à prévoir) Action spécifique: dispositif déployé sur une période souvent limitée permettant le rattrapage/correction d'une problématique ou visant à réduire les écarts avec le reste de la pop.	Identifier des leviers pour une approche intégrée dans chaque politique/champ/dispositif
Lutte contre les discriminations Objectif à part entière de la politique de la ville inscrit dans la loi (article 1er), la lutte contre les discriminations est inscrite dans les futurs contrats de ville. Les habitants des quartiers populaires sont en effet particulièrement exposés aux discriminations liées à leur origine, réelle ou supposée. Plusieurs études récentes ont également démontré que leur lieu de résidence, porteur de stéréotypes, était souvent un handicap dans leur recherche d'un emploi. dans le cadre du contrat de ville, focus sur les discriminations systémiques (= qui relèvent d'une système de pratiques volontaires ou non, neutres en apparence, mais qui donne lieu à des différences de traitement)	Quelles sont les discriminations repérées sur les QPV ? • situations identifiées par le conseil de citoyen • situations identifiées par le représentant du défenseur des droits en Meuse • situations identifiés par les chefs de projets et référents Etat	Des actions spécifiques sont elles mises en place pour garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention ou de réduction des risques de discriminations ? Les outils d'appui aux victimes des discriminations sont ils connus des habitants ?	Identifier ce qui dans les procédures/dispositifs et actions est porteur de discriminations S'assurer que les politiques publiques en places ne créent pas de discriminations Favoriser une égalité d'accès pour tous à l'animation, au sport, aux loisirs en accompagnant les structures concernées Ou les projets/actions financées sont ils en cohérence avec les stratégies de l'approche de réduction des inégalités/discriminations ? Un critère de lutte et de prévention des discriminations est il prévu dans les critères de sélection des actions et dans le cahier des charges/projet d'établissement des structures soutenues financièrement par le CGET ?
	Pilier Economie		
	Pilier Cadre de vie		
	Pilier Cohésion sociale		

Vademecum à destination des référents Politique de la ville sur les trois axes transversaux des contrats de ville

				Questions clefs		
axe transversal 1/3		Identifier des données quantitatives et qualitatives (sexuées)	Identifier les actions spécifiques (actuelles ou à prévoir)	Identifier des leviers pour une approche intégrée de l'égalité dans chaque politique/champ/dispositif		
Egalité femmes-hommes		<p>Quelles sont les inégalités F/H repérées sur le territoire du QPV ?</p> <ul style="list-style-type: none"> o situations identifiées par le conseil de citoyen o situations identifiées par la DDFE en Meuse <p>situations identifiées par les chefs de projets et référents Etat</p> <p>Quelles données ventilées par sexe sont disponibles sur les QPV et l'agglomération ?</p> <p>Exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> part de jeunes filles bénéficiaires du dispositif OVVV part des femmes bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'emploi de droit commun (emplois aidés, EAV, IAE...) et spécifiques (APRE, aides à la mobilité, clauses d'insertion...) part des femmes créatrices d'entreprises <p>Les actions actuelles à destination des habitant-e-s des QPV répondent elles aux besoins des femmes ?</p> <p>Ces actions répondent-elles à leurs besoins pratiques (à court terme) des femmes des QPV ou à leurs intérêts stratégiques (long terme, changements plus structurels) ?</p>	<p>Existe-t-il des actions dédiées aux femmes des quartiers ? Quelles inégalités repérées font l'objet de mesures/actions spécifiques ?</p> <p>Exemple: les femmes des quartiers ont elles accès aux informations du CIDFF (permanences et informations collectives)?</p> <p>Les besoins des femmes immigrées davantage confrontées aux discriminations sont ils spécifiquement pris en compte dans une action spécifique ou intégrés au sein d'un dispositif non ciblé?</p>	<p>Identifier ce qui dans les procédures/dispositifs ou actions et actions est un levier pour l'égalité ou est porteur d'inégalités femmes-hommes</p> <p>Est-ce que les actions actuelles renforcent le rôle traditionnel des femmes et des hommes ou peuvent renforcer les stéréotypes sexistes ?</p> <p>exemples:</p> <p><u>Un critère de mixité est il prévu dans les critères de sélection des actions et dans le cahier des charges/projet d'établissement des structures soutenues financièrement par le CGET ?</u></p> <p>les jeunes filles des quartiers relevant de la politique de la ville sont-elles autant bénéficiaires des équipements publics que les garçons ?</p> <p>les modes de garde d'enfants sont-ils accessibles pour les mères habitants les quartiers en recherche de formation ou de travail ?</p> <p>Le dossier de subvention comprend-il bien des indicateurs à remplir sur le nombre d'hommes/femmes, jeunes filles/garçons, habitants des QPV ?</p> <p>Les conseils citoyens sont ils réunis à des horaires adaptés pour la participation des femmes ?</p>		

Champs d'observation	Informations et données clés
<p>1. Population</p>	<p>% F/H dans la population et par tranche d'âge % F/H parmi les familles monoparentales % F/H bénéficiaires de l'aide sociale</p>
<p>2. Modes de garde</p> <p>Questions s'appliquent en priorité aux Equipements publics, mais en tenant compte de l'offre privée et associative.</p>	<p>Nombre de places « petite enfance »* Nombre d'enfants sur les listes d'attente Profil des familles utilisant les services « petite enfance » Horaires et aménagement pour horaires atypiques Emplois F/H dans le secteur (ETP/partiel) Niveau de satisfaction F/H concernant les horaires, les lieux, les tarifs, les services ect. Actions et budget de la collectivité pour augmenter la qualité et la quantité et la diversité des modes de garde, et pour lutter contre les stéréotypes dans ce secteur * Par mode de garde, secteur géographique, statut socio-économique, origine, type de famille...</p>
<p>3. Emploi et formation</p> <p>Question s'appliquent à la fois à l'emploi dans le secteur privé, associatif et public. S'agissant des formations et dispositifs d'aide à l'emploi, ceux mis en place par l'action publique visés en priorité. Cf. fiche diagnostic emploi</p>	<p>% F/H par catégories socio-professionnelles % F/H chef-f-es d'entreprise % F/H en recherche d'emploi % de mono-parents (F/H) en recherche d'emploi</p> <p>% F/H bénéficiant des formations à l'emploi (type formation)</p> <p>% F/H employés + % F/H dans postes de décision dans la fonction publique territoriale Niveau de satisfaction F/H concernant les dispositifs en matière d'emploi et de formations Actions et budget de la collectivité pour favoriser la formation et l'emploi des femmes (dans le secteur privé, associatif et/ou public)</p>
<p>4. Transport et mobilité</p> <p>Questions s'appliquent en priorité aux équipements publics, mais en tenant compte de l'inter-modalité (lien avec le secteur privé et les compétences transport d'autres collectivités)</p>	<p>% F/H qui détiennent des titres de transport public % F/H qui utilisent les transports publics Incidences de violences/harcèlement contre les femmes % F/H employés (y compris ramassages scolaire) ETP, partiel</p> <p>Niveau de satisfaction F/H concernant les horaires, la fréquence, les itinéraires, l'accessibilité, la desserte des services publics (hôpital, administrations...) et des zones d'emploi, le désenclavement des quartiers Actions et budget de la collectivité pour lutter contre le harcèlement et les violences dans les transports publics, pour faciliter l'accès des femmes aux transports, pour adapter les transports aux besoins de mobilité des femmes</p>
<p>5. Sport et socio-culturel</p> <p>Questions s'appliquent en priorité aux équipements et activités (clubs, associations et centre socio-culturels) financés en totalité ou en partie avec des fonds des collectivités</p>	<p>% F/H membres (par type activité, âge, zone, origine) % F/H dans les CA (par type activité, âge, zone, origine) % F/H parmi le personnel (par type activité, âge, zone, origine) Niveau de satisfaction F/H concernant les horaires, les lieux, les tarifs, les services, la sécurité, les activités, l'encadrement</p> <p>% des fonds alloués aux différents équipements et activités Actions et budget de la collectivité pour favoriser la mixité dans l'utilisation des équipements et activités</p>
<p>6. Aménagement du territoire</p> <p>Questions s'appliquent en priorité aux équipements et services publics mis en place et financés en totalité ou en partie par les collectivités</p>	<p>Niveau de satisfaction F/H concernant les services publics : horaires, lieux, information, accessibilité des lieux (transport) et locaux (poussette, handicap)... Prise en compte de l'égalité dans l'Agenda 21 s'il existe Dispositifs de concertation des femmes concernant l'aménagement des logements, des espaces publics Actions et budget de la collectivité pour favoriser l'accès des femmes aux services publics et l'adaptation des services aux besoins des femmes</p> <p>Actions et budget de la collectivité pour favoriser l'accès et la sécurité des femmes aux espaces publics (jardins, parcs, rues...)</p>

Liste des équipements, associations et lieux de vie liés à la notion de quartier vécu

Associations

Associations caritatives

- Secours catholique
- Croix rouge
- Equipe Saint Vincent

Associations Culturelles

- Le Grenier Théâtre
- Transversales
- MJC du Verdunois
- Perse-circus

Compagnie des tourneurs de manivelles

Associations Sportives

- Sport Athlétique Verdunois
- Cercle nautique Verdunois
- Cœur et sport Verdunois
- Tennis Club de Verdun
- Foot de bonheur

Associations d'insertion sociale et professionnelle

- Association Pagode
- E2C Lorraine
- Verdun Chantier
- Polyval
- Groupe d'Entraide Mutuelle Atelier de Réinsertion par l'Art
- Association Meusienne d'information et d'entraide
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
- La Croix bleue
- La Mission Locale du Nord Meusien
- Association Française des Malades et Opérés Cardio-vasculaires
- Association LB2 POUR MUSCLER VOTRE BIEN-ETRE
- Centre Social d'argonne (CADA)
- Association Meusienne d'information et d'entraide

Equipements

Equipements sportifs

- Verdun Aquadrome
- Parcours de Santé
- Stade du Parc de Londres
- Stade de la Galavaude
- Base de Loisirs du Pré l'Evêque - Jacques Barat-Dupont
- Gymnases du Parc de Londres
- COSEC de la Galavaude
- Salle des Arts Martiaux de la Galavaude
- Salle polyvalente Cassin
- Halle couverte Vannier
- Centres équestres de Verdun et de Thierville

Equipements culturels

- Le théâtre de Verdun
- Conservatoire de musiques et d'arts
- Centre mondial de la paix
- Atelier d'Art du Grand Verdun

Equipements de santé ou social

- Services hospitalier notamment la Permanence d'accès au soins
- Médecine Préventive
- Centre d'accueil des demandeurs d'Asile

Equipements scolaires

- Ecoles maternelles et élémentaire Poincaré Galland
- Collège Saint Exupéry à Thierville sur Meuse
- Collège Buvignier à Verdun
- Ensemble des Lycées de l'Agglomération

Lieux de vie

Ensemble des constructions hors site dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine